

proceedings/actes



**First meeting of the Workshops
for the implementation
of the European Landscape Convention**

**Première réunion des Ateliers
de la mise en œuvre
de la Convention européenne du Paysage**

Council of Europe, Strasbourg, 23-24 May 2002
Conseil de l'Europe, Strasbourg, 23-24 mai 2002



**First meeting of the Workshops
for the implementation
of the European Landscape Convention**

**Première réunion des Ateliers
de la mise en œuvre
de la Convention européenne du paysage**

Council of Europe, Strasbourg, 23-24 May 2002
Conseil de l'Europe, Strasbourg, 23-24 mai 2002

proceedings/actes

European spatial planning and landscape, No 74
Aménagement du territoire européen et paysage, n° 74

Statements in their original language as presented at the Symposium. The opinions expressed in this work are the responsibility of the authors and do not necessarily reflect the official policy of the Council of Europe.

All rights reserved. No part of this publication may be translated, reproduced or transmitted in any form or by any means, electronic (CD-Rom, Internet, etc.) or mechanical, including photocopying, recording or any information storage or retrieval system, without the prior permission in writing from the Publishing Division, Communication Directorate (F-67075 Strasbourg or publishing@coe.int).

Interventions dans leur langue originale telle que présentées lors du symposium. Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, Internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division des éditions, Direction de la communication (F-67075 Strasbourg ou publishing@coe.int)..

Council of Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

© Council of Europe, March 2006
Printed in Belgium

Contents/Table des matières

	<i>Page</i>
Opening of the meeting/Ouverture de la réunion	5
Presentations/Présentations	11
Prise en compte du paysage dans les documents réglementaires et stratégiques en région Wallone	13
Le projet COLVERT <i>Andréas Stalder, Suisse</i>	21
The perception of one's life environment: learning and project programme for the participated formation of life environments <i>Giorgio Pizzolo and Rita Micarelli, Italy</i>	25
Présentation d'une expérience de sensibilisation et d'information: les «ateliers paysage» de la vallée de la Dordogne <i>Yves Luginbühl, France</i>	31
Instruments novateurs pour la protection, la gestion et l'aménagement du paysage <i>Annalisa Calcagno Maniglio, Italie</i>	37
Spatial planning and sustainable development in Slovenia <i>Nataša Bratina Jurkovic, Republic of Slovenia</i>	49
Aspects of landscape characterisation and assessment in the United Kingdom <i>Graham Fairclough, United Kingdom</i>	57
Le territoire urbain en termes de paysage <i>Marica Solomon, Roumanie</i>	61
La dimension temporelle des paysages <i>Jean-Claude Gall, France</i>	65
Les Ateliers des paysages: un instrument important pour l'application de la Convention européenne du paysage <i>Felice Spingola, Italie</i>	67
Conclusions	71

Thème 1

Landscape policies: the contribution to the well-being of European citizens and to sustainable development – social, economic, cultural and ecological approaches / Politiques du paysage: contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable – approches sociale, économique, culturelle et écologique	72
---	----

Thème 2

Landscape identification, evaluation and quality objectives, using cultural and natural resources / Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles	76
--	----

Thème 3

Awareness-raising, training and education / Sensibilisation, formation et éducation	84
---	----

Thème 4

Innovative tools for the protection, management and planning of landscape / Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage	88
---	----

Thème 5

Landscape award / Prix du paysage	90
---	----

General conclusion / Conclusion générale	93
---	----

Programme	97
------------------------	----

List of participants / Liste des participants	109
--	-----

Opening of the meeting/ Ouverture de la réunion

The Chair of the Conference of Contracting and Signatory States to the European Landscape Convention, Mr Enrico Buergi, welcomed the participants.

He said that the European Landscape Convention (Florence, 20 October 2000) sought to promote the protection, management and planning of European landscapes and to organise European co-operation on landscape issues.

He also indicated that representatives of 26 European countries and 16 governmental and non-governmental international organisations had met in Strasbourg, at the Palais de l'Europe, on 22 and 23 November 2001 for the first conference of the European Landscape Convention contracting and signatory states¹. They had shown great interest in looking after European landscapes and had set in motion a co-operation process aimed at bringing the convention into force.

That first conference had decided that workshops on implementing the convention (select working groups that would deal in depth with various essential aspects of the convention) would meet at the Palais de l'Europe, Strasbourg, on 23 and 24 May 2002.

He wished the participants a very successful meeting and invited them to divide into the different workshops.

The Secretary to the European Landscape Convention, Ms Maguelonne Déjeant-Pons, said that the workshops would have the following five themes:

1. Landscape policies: the contribution to the well-being of European citizens and to sustainable development – social economic, cultural and ecological approaches;
2. Landscape identification, evaluation and quality objectives, using cultural and natural resources;
3. Awareness-raising, training and education;
4. Innovative tools for the protection, management and planning of landscape;
5. Landscape Award.

1. On 3 April 2002, 24 states had signed the convention: Belgium, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Denmark, Finland, France, Greece, Ireland, Italy, Lithuania, Luxembourg, Malta, Moldova, Norway, Poland, Portugal, Romania, San Marino, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland and Turkey and three of them, Norway, Moldova and Ireland had approved or ratified it. The regions of Catalonia and Wallonia had also committed themselves to the principles laid down in the convention. After that ten States had ratified, accepted or approved it, the convention had come into force the 1st March 2004.

Monsieur Enrico Buergi, Président de la Conférence des Etats contractants et signataires de la Convention européenne du paysage souhaite la bienvenue aux participants.

Il rappelle que la Convention européenne du paysage (Florence, 20 octobre 2000) a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Il indique également que les représentants de 26 Etats européens et de 16 organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales se sont retrouvés à Strasbourg, au Palais de l'Europe les 22 et 23 novembre 2001 pour la première Conférence des Etats contractants et signataires de la Convention européenne du paysage¹. Les participants à la Conférence ont montré le grand intérêt qu'ils ont à prendre soin des paysages européens et ont lancé un processus de coopération tendant à promouvoir l'entrée en vigueur de la Convention.

La première Conférence des Etats contractants et signataires de la Convention européenne du paysage a décidé que des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage – groupes de travail restreints chargés d'approfondir certains aspects essentiels de la Convention européenne du paysage – se réuniraient les 23 et 24 mai 2002 au Palais de l'Europe, à Strasbourg.

Il souhaite plein succès aux travaux qui vont être menés dans ce cadre et invite les participants à se répartir dans les différents Ateliers. (NB PAO: l'alinéa 2. de la page suivante entre ici mais il y a sans doute une commande «groupée» qui m'empêche de l'y faire tenir: votre logiciel le permettra.)

M^{me} Maguelonne Déjeant-Pons, Secrétaire de la Convention européenne du paysage, explique que les Ateliers porteront sur les cinq thèmes suivants:

1. Politiques du paysage: contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable – approches sociale, économique, culturelle et écologique;
2. Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles;
3. Sensibilisation, formation et éducation;
4. Instruments innovateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage;

5. Prix du Paysage.

1. Au 3 avril 2002, 24 Etats avaient signé la Convention : Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie – et trois d'entre eux, la Norvège, la Moldova et l'Irlande l'avaient approuvée ou ratifiée. Les Régions de la Catalogne et de la Wallonie s'étaient par ailleurs engagées à respecter les principes de la Convention. Après que dix États l'aient ratifiée, approuvée ou acceptée, la Convention est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

The workshops would lead to five reports which could be used as a basis, in due course, for starting the work of the European Landscape Convention implementation. The reports, which would be written by Council of Europe experts, would be presented at the second conference of contracting and signatory states, at the Palais de l'Europe, Strasbourg, on 28 and 29 November 2002.

Other work was currently in progress:

- the European Landscape Convention Internet site (in French and English versions) was now operational. National representatives and representatives of governmental and non-governmental international organisations were asked to send in information for posting on it;
- as decided at the first conference of the European Landscape Convention contracting and signatory states, contact had been made with the education department and with those in charge of cultural routes and art exhibitions with a view to joint activities.

Les Ateliers permettront d'établir cinq rapports pouvant servir de base, le moment venu, au lancement des travaux de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Ces rapports, préparés par les experts du Conseil de l'Europe, seront ainsi présentés à la deuxième Conférence des Etats contractants et signataires de la Convention européenne du paysage qui se tiendra les 28 et 29 novembre 2002 au Palais de l'Europe, à Strasbourg.

Elle présente par ailleurs les autres travaux en cours:

- le site Internet de la Convention européenne du paysage (versions française et anglaise) a été ouvert. Elle invite les représentants des Etats et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales à lui transmettre des informations susceptibles d'y figurer;
- conformément à la décision de la première Conférence des Etats contractants et signataires de la Convention européenne du paysage, des contacts ont été pris avec le Service de l'éducation ainsi qu'avec les responsables des itinéraires culturels et des expositions d'œuvres d'art, afin de lancer des activités communes.

Presentations/ Présentations

Prise en compte du paysage dans les documents réglementaires et stratégiques en région wallonne

Mireille DECONINCK

*Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine,
Région Wallonne, Belgique*

Introduction

Les 22 et 23 novembre 2001, s'est tenue à Strasbourg la première Conférence des Etats contractants et signataires de la Convention européenne du paysage. Chaque Etat est invité à participer à un (ou deux) atelier(s) parmi les cinq proposés:

1. politiques du paysage: contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable – approches sociale, économique, culturelle et écologique;
2. identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère en tirant parti des ressources culturelles et naturelles;
3. sensibilisation, formation et éducation;
4. instruments innovateurs pour la protection, la gestion et l'aménagement du paysage;
5. le Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

La note suivante a pour objectif de transmettre aux participants les éléments de prise en compte du paysage dans les documents réglementaires et stratégiques en Région wallonne.

Le paysage: cadre légal et stratégique en région wallonne

Une série de documents normatifs et de conception ont été sélectionnés afin de dresser un état actuel de la prise en compte du patrimoine paysager en Région wallonne. Les principaux textes juridiques et les outils de gestion territoriale concernant les paysages et opérant en Région wallonne sont passés en revue ci-dessous.

Les documents «cadres» suprarégionaux

Diplôme européen des espaces protégés

Référence légale: Institué en 1965 par la Résolution (65) 6 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le Diplôme européen se dote en 1973 d'un Règlement régissant son octroi (Résolution 73/4).

Ce Règlement a été amendé à plusieurs reprises. La Résolution (98) 29, adoptée le 18 septembre 1998, fixe désormais le cadre juridique pour l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés.

Ce Diplôme, créé en 1965, peut être octroyé à des territoires naturels ou à des paysages ayant un intérêt européen exceptionnel pour la conservation de la diversité biologique, géologique ou paysagère en raison de leurs qualités scientifiques, culturelles, esthétiques et/ou récréatives.

Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO)

Référence légale: Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO – 16 novembre 1972).

Les objectifs de cette Convention sont l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur des biens culturels et naturels qui présentent une valeur universelle exceptionnelle.

Convention Benelux en matière de conservation de la nature et de protection des paysages

Référence légale: Convention Benelux en matière de conservation de la nature et de protection des paysages (signée le 8 juin 1982 à Bruxelles et d'application depuis le 1er octobre 1983).

L'objectif de cette Convention consiste à assurer une protection efficace des zones naturelles et des paysages transfrontaliers de valeur (article 3).

Directive Faune-Flore-Habitat

Référence légale: directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

La directive «Habitat» définit la procédure de mise en place du «Réseau Natura 2000», réseau européen de sites protégés qui repose sur les Zones de protection spéciale (ZPS) et les Zones spéciales de conservation (ZSC).

Cette directive a été transposée en droit wallon par le décret du Gouvernement wallon du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvage qui sera publié au Moniteur belge du 22 janvier prochain.

Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère

Référence légale: Cette Stratégie a été approuvée lors de la troisième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» à Sofia en 1995.

La Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère constitue une démarche originale et volontariste visant à enrayer et à inverser la tendance à la dégradation des valeurs inhérentes à la diversité biologique et paysagère en Europe.

Convention européenne du paysage

Référence légale: Convention européenne du paysage (Florence, 20 novembre 2000).

L'objectif de cette Convention est de promouvoir la protection, la gestion, l'aménagement des paysages et organiser la coopération européenne avec ses propres politiques (article 3).

Les documents stratégiques

Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC)

Référence légale: Sauf par le Règlement FEDER qui concerne les politiques de développement régional, l'Union européenne ne dispose d'aucune compétence déléguée par les Etats membres en aménagement du territoire. Cependant, au cours de sommets successifs, le Conseil des Ministres de l'aménagement du territoire a fait élaborer des «diagnostics territoriaux Europe 2000 et Europe 2000+» puis a convenu de faire élaborer un projet de SDEC adopté en version définitive le 10 mai 1999. En matière d'objectifs, le SDEC insiste sur la gestion créative des paysages culturels.

Schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Référence légale: Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP), articles 2, 13-15 et 22.

Le SDER énonce huit objectifs pour le développement de l'espace wallon qu'il décline en options et mesures. La troisième option découlant de l'objectif de valorisation du patrimoine et de protection des ressources (Objectif VII) du SDER s'énonce comme suit: «intégrer la dimension paysagère dans les pratiques d'aménagement» (p. 126).

Plan d'environnement pour le développement durable

Référence légale: Décret du 21 avril 1994 relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable (MB. 23 avril 1994).

L'objectif du PEDD en matière de paysage vise le maintien et la restauration des éléments naturels constitutifs de nos paysages urbains et ruraux ainsi que la généralisation de l'éducation à la nature.

Les outils d'aménagement

Plan de secteur

Référence légale: CWATUP, articles 21-46.

Le périmètre d'intérêt paysager (PIP) vise au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage (CWATUP 452/22, §1). Le périmètre de point de vue remarquable (PPVR) vise à maintenir des vues exceptionnelles sur un paysage bâti ou non bâti (CWATUP 452/20, §1).

Règlements régionaux d'urbanisme

Référence légale: CWATUP, articles 76-77.

Le Gouvernement peut édicter un ou des règlements régionaux d'urbanisme concernant toutes les dispositions de nature à assurer la protection d'un ou de plusieurs périmètres visés à l'article 40, dont par exemple les périmètres de points de vue remarquable, d'intérêt paysager ou encore d'intérêt culturel, historique ou esthétique.

Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme (Centre ancien protégé)

Référence légale: CWATUP, articles 393-405.

L'objectif principal de ce règlement général est de maintenir les caractéristiques propres des centres anciens protégés. Pour cela, les largeurs des rues, ruelles et impasses, les dimensions des places et les fronts de bâtisse doivent être maintenus dans leur état de fait actuel. Toute modification des dimensions de ces espaces ne pourra donc se faire que sur base d'un plan particulier d'aménagement ou d'un plan d'alignement approuvé.

Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR)

Référence légale: L'arrêté royal du 10 juillet 1985 prévoit l'adoption d'un règlement général sur les bâtisses en site rural (CWATUP, articles 417-430).

L'objectif principal du RGBSR est de maintenir les caractéristiques propres des bâtisses en site rural liées à leur aire agro-géographique déterminée:

- en veillant à la maîtrise des ensembles bâtis par la gestion parcimonieuse du sol, la continuité de la structure du village et l'intégration de l'architecture contemporaine (objectif urbanistique);
- en fixant une ligne de conduite pour la protection des bâtiments anciens (objectif patrimonial).

Schéma de structure communal (SSC)

Référence légale: CWATUP, articles 16-18 et 254-259.

Le SSC est un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal. Tout SSC doit comporter:

- une première partie intitulée «analyse de la situation existante de fait et de droit indiquant notamment la structure paysagère»;
- une deuxième partie intitulée «schéma de structure: options».

Règlement communal d'urbanisme (RCU)

Référence légale: CWATUP, articles 78-83 et article 256.

L'objectif du RCU est d'intégrer aux noyaux d'habitat existants et au(x) paysage(s), la mise en œuvre des extensions d'habitat et des nouvelles constructions dans un souci d'identité collective.

Plan communal d'aménagement (PCA)

Référence légale: CWATUP, articles 19-20 et articles 47-57.

La prise en compte du paysage dans un PCA n'est pas obligatoire mais la porte est laissée ouverte à une attention paysagère particulière.

Biens classés

Référence légale: CWATUP, articles 185-252.

L'objectif du classement est de mener une «conservation intégrée» du patrimoine (article 185). La conservation «intégrée» est l'ensemble des mesures qui ont pour finalité d'assurer la pérennité de ce patrimoine, de veiller à son maintien dans le cadre d'un environnement approprié, bâti ou naturel, ainsi qu'à son affectation et son adaptation aux besoins de la société (article 185). Dans ce cadre, l'intérêt paysager peut constituer un motif de classement.

Arbres et haies remarquables

Référence légale: CWATUP, articles 266-270.

La désignation peut être faite pour des raisons esthétiques ou paysagères (article 266-1).

Programme communal de développement rural (PCDR)

Référence légale: Décret du 06 juin 1991 relatif au développement rural (MB. 03/09/1991).

Le PCDR permet l'opération de «développement rural», c'est-à-dire un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement ou de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie des habitants au point de vue économique, social et culturel.

L'objectif du développement rural est notamment la protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie, en ce compris le patrimoine bâti et naturel.

Plan communal d'environnement et de développement de la nature (PCEDN)

Référence légale: Décret du 21 avril 1994 relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable (MB. 23/04/1994).

AGW du 27 mai 1999 relatif à l'établissement et au financement des PCEDN (MB. du 14/07/1999).

Le PCEDN traite la problématique de la gestion environnementale au sens large à l'échelle communale.

Remembrement légal de biens ruraux

Référence légale: Loi relative au remembrement légal de biens ruraux (M.B. 04/09/1970).

Lorsqu'une action de remembrement est exécutée, elle doit préserver l'environnement et, si nécessaire, restaurer le milieu naturel, le conserver, voire l'améliorer. La qualité des eaux, des sols, des paysages, de la faune et de la flore environnantes sont des préoccupations permanentes des acteurs du remembrement (OWDR).

Evaluation des incidences sur l'environnement

Référence légale: Directive du conseil des Communautés européennes du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (85/337/CEE).

L'évaluation des incidences sur l'environnement identifie, décrit et évalue de manière appropriée les effets directs et indirects d'un projet sur les facteurs suivants:

- l'homme, la faune et la flore,
- le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage,
- l'interaction entre les facteurs visés aux premier et deuxième tirets,
- les biens matériels et le patrimoine culturel.

Plan communal de développement de la nature (PCDN)

Référence légale: Néant

Le Plan communal de développement de la nature (PCDN) ne repose pas sur un texte juridique. Cependant, sa signature représente un engagement symbolique et moral des différents partenaires signataires (dont la commune) (Petit, 2000). Les PCDN ont pour but de préserver ou d'améliorer le patrimoine naturel et paysager d'un territoire (composantes physiques et composantes biologiques) tout en respectant et favorisant le

développement économique et social des habitants. Il s'agit de promouvoir le développement des valeurs naturelles et paysagères et de maintenir ou de reconstituer un réseau écologique au niveau communal, en faisant participer tous les acteurs locaux concernés. Ce partenariat vise à sensibiliser chaque acteur au caractère commun du patrimoine naturel communal et à sa prise en charge au profit des générations futures; il doit renforcer l'identité de chaque acteur dans la réalisation d'un projet commun (DGRNE, 1997).

Le projet COLVER

Andreas STALDER

Office fédéral de l'environnement, des forêts et des paysages, Suisse

Historique

Le projet COLVER a été imaginé au cours de l'été 1999 suite à divers contacts, questions et sollicitations émanant des agriculteurs auprès des services de vulgarisation agricole cantonaux (AGCETA). Sa conception et son lancement sont l'œuvre commune de l'AGCETA et d'In Situ Vivo Sarl, bureau spécialisé dans les études historiques et paysagères. Sa réalisation a débuté avec l'année 2000.

Le projet COLVER a été lancé sur un périmètre de base qui comprend 1095 ha de SAU et concerne 29 exploitations agricoles réparties de part et d'autre du vallon de la Versoix au Canton de Genève, Suisse, essentiellement sur les communes de Collex-Bossy et Versoix.

Objectifs

L'objectif «principal» du projet est la création d'un réseau agro-écologique, complet et cohérent, en application des lois et règlements en vigueur. L'originalité du projet est de postuler que cet objectif ne saurait être atteint que par la réalisation simultanée d'objectifs «secondaires».

Dans le cas de COLVER, il s'agit d'encourager:

- le développement de l'accueil à la ferme et contribuer au maintien des exploitations agricoles;
- l'établissement de réseaux destinés au tourisme doux et de proximité (pédestre, équestre);
- la mise en valeur et la reconstitution du patrimoine;
- le réancrage de l'agriculture dans un rapport privilégié au paysage;
- la sauvegarde et l'enrichissement de la biodiversité naturelle et domestique locale.

Tous ces objectifs sont intimement liés. Leur réalisation simultanée au sein du périmètre de base aura valeur de test et, en cas de succès, sera ensuite exportée «en tache d'huile» aux régions voisines ou dans les périmètres non contigus par la création de projets-fils.

Fondements du projet

Le projet COLVER est articulé autour de cinq grands thèmes fondateurs: la nature, le paysage, le patrimoine, l'agriculture et le tourisme doux. Leur intégration repose sur

un effort considérable en matière d'animation, de sensibilisation, d'information et de relations publiques. Le pari lancé par COLVER est de créer un processus d'émulation réciproque et, si possible, cumulatif. L'image poursuivie ici est celle de la boule de neige.

Un plus pour les communes et l'agriculture

- *Vente directe*: l'ouverture de la zone agricole aux loisirs de proximité et la diversification du paysage par les plantations réalisées dans le cadre du projet serviront de support à la diversification agricole, notamment par la mise en valeur des points de vente directe ou d'accueil à la ferme. La ville de Genève, toute proche, représente un bassin de clientèle considérable. Certaines structures mises en place dans le cadre du réseau agro-écologique, par exemple les vergers traditionnels ou les alignements d'arbres de rente (noyers et châtaigniers), permettront à terme d'élargir l'offre de produits de la ferme à l'attention des usagers de la région.
- *Sport équestre*: la constitution d'un réseau équestre fait partie du volet tourisme doux/loisirs, mais est intimement liée à la réalisation des autres thèmes que sont l'agriculture, la nature et le paysage. La création d'un circuit équestre s'est rapidement révélée indispensable à cause de la demande croissante des associations de cavaliers de la région de créer un réseau de pistes équestres cohérent sur la zone agricole, de l'accroissement rapide du nombre de cavaliers sur un territoire exigu (manèges et fermes équestres). Une minimisation de l'impact des sports équestres sur les milieux naturels et sur la zone agricole est envisagée par une gestion intelligente des flux de cavaliers et devrait attribuer à l'augmentation de la qualité paysagère et patrimoniale de la région.

L'inauguration officielle du réseau équestre a eu lieu le 13 septembre 2003 en présence du Conseiller d'Etat. Cette journée a été une occasion rêvée pour informer le public sur la contribution des différents usagers de la zone agricole au maintien d'un paysage de qualité.

Résultats

Les résultats attendus sont très variés, puisqu'ils touchent des domaines disparates, mais ils devraient tous contribuer au développement équilibré d'une région rurale sise en marge immédiate d'une grande ville. Les résultats attendus du projet COLVER sont les suivants:

- la création d'un réseau agro-écologique de haute qualité par la plantation de plus de 600 arbres indigènes, la création de surfaces de compensation écologique variées (prairies extensives, ourlets, lisières étagées, jachères florales et haies vives, en chiffres 4,5 kilomètres de haies rehaussant de leur présence plus de 20 hectares de prairies diverses nouvelles);

- la contribution au maintien des exploitations agricoles de la région;
- la mise en évidence du rôle de l'agriculture dans le maintien et la reconstitution de paysages attractifs et diversifiés;
- la création d'un réseau équestre complet lié à la diversification agricole (30 kilomètres de pistes, dont 7 kilomètres de nouveaux passages ouverts sur la surface agricole utile SAU);
- le balisage d'un réseau pédestre local complet lié à l'accueil à la ferme;
- la sauvegarde et la réintroduction d'espèces ou de variétés domestiques traditionnelles;
- la reconstitution / restructuration du paysage de la région par la mise en place de structures pérennes arbustives et arborescentes.

The perception of one's life environment: learning and project programme for the participated formation of life environments

Giorgio PIZZIOLLO and Rita MICARELLI

Atelier of the Mediterranean Tuscany Landscape, Pescia, Italy

In the European Convention of Landscape, the Landscape is transformed from a former “expression of elitist culture” into a “social perception of the involved population”. From now on it will thus be possible, as we read in the very Convention text, consider the Landscape as the major element of the “life environment” («cadre de vie») of a given population. These are strongly innovative concepts, bound to change both the cultural and the law frames relating to the environment and the landscape on a European, national, and local-wide scale. So we have thought it would be extremely interesting to experiment the potentialities of such new statement immediately.

The opportunity for us to implement this has been an Interreg 2c project, “Mediterranean and Alpine Landscapes”, put into action by some Spanish, French, and Italian regions of the Tyrrhenian Sea. Such project has focused, among others actions, on the experiment (conducted mainly by Italy) of two landscape activities. The first one consisted in the reading of the various dynamics, ancient and recent, of the landscape, and in the assessment of the transformation trends. The second activity included the reading of the social perception of the landscape, this being not only the simple survey of the social behaviour of the settled population, but also and rather the first step towards a conscious participation of that very population to a constructive relationship with its environment. Such a relationship has dealt with a stimulating learning process carried out by the population, the “experts”, and the political management. Landscape has thus become a “learning process”, meaningful particularly to new populations and to the strange landscapes of our suburbs.

This has resulted into a very interesting snapshot, marked by strong differences among the involved regions, especially among the industrialised and the southern ones, or among the metropolitan and the mountain ones, and the process has proved the importance of deepening the knowledge on such differences, which represent an extraordinary richness. Even better, the project has showed the extraordinary will, common to all the involved populations and the Italian regions, to care in the best possible way for the everyday life place, for the “life environment”, besides the will to manage and improve the acknowledged and participated environment, that peculiar “Landscape”. The experimental structures meant to develop those activities (acknowledgement, survey, training of the social co-operation, and realisation of “new”

environments) have been named “Atelier of the Mediterranean Landscapes”, in order to stress their scientific, experimental, open, and creative actions.

On the basis of this experience, which we hope to pursue in a further Interreg and to compare to similar experiences, a further experiment of the European Convention of the Landscape has been started in Tuscany, this being its enforcement to the present urban planning. This has been possible in Tuscany thank to the recent regional urban law: the Region, in fact, has approved a new law of “Territorial governance”. The Municipality of Pescia has promoted an urban experience referred to the Landscape as defined by the European Convention, and it is going to draw its own Program (Master Plan).

On the basis of the experiences conducted on the ground by the Atelier of Mediterranean Landscape (Pescia), two scientific-operative practices have so far proven effective:

- the “social perception of the landscape”;
- the reference to the “Life environment” concept;

The social perception of the landscape

This activity, based on the “research/action” methods, is meant in order to start learning and propositional processes between the involved population and its life environment. Such processes (quite often of cyclic kind), are divided in their first phase in the following:

- individual and general acknowledgement of the life environment;
- attribution of value to the given environment, resulting into participated values of the very environment;
- review of the environment conditions, as regards the historical and natural data and the above explained participated values;
- review of the above as for the desiderata and the need for change of the population;
- targeting of intervention strategies, processes, plans, programs, and projects;
- final decision with the local authorities, these having been working and involved in the whole process. We could define the whole process as a “process of experimental and participated trans/formation”.

The “Life environment” concept

This concept is essential to the development of the phase 1) of the process, which constantly refers to such concept all along. The “Life Environment” concept has a general interesting key role as well, since it allows the chance of leaving behind a

general idea of “environment” (often too abstract and distant from everyday reality) in order to reach the idea of an “indispensable context for life”. Such idea includes an environmental natural dimension, a cultural and inner dimension, an economic and social dimension at the same time and refers to a “life” concept, as essential and important as it is, but often not properly considered, also from an ethic point of view. This advanced and ecological dimension of Nature and Mind, is deeply aesthetic as well. The life environment concept can thus become the basis on which it is possible to rebuild, both at personal and local community levels, the relationship “man/nature/society”, a primary ecological relation often neglected and set aside.

All along our experience, we have noticed how the population is usually strongly involved, and even jealous, of its relation with its life environment, and how the very environment represents its main motivation and ambition.

Considering that the civic Administration has established to begin the Programme planning project, we have thought it would have been interesting as well to start a new experience, hopefully having a national value: the “Programme/Procedure of experimental and participated transformation of the Life Environment (Landscape)” briefly defined “Program of participated formation of the Life Environments”, by the involved populations.

The two territorial instruments (PRG and Programme) are independent but complementary at the same time, since the PRG can be implemented by all the scientific and participated contributions of the Program, and this latter can have all its actions validated by the rules approved by the PRG, all along the steps of the legislative procedure.

How will this be actually possible?

Two main factors are prerequisite conditions for the accomplishment of the experiment:

- methods and procedures to be agreed upon from the very beginning of the operations;
- setting of scheduled assessment meetings at different steps of both processes, PRG and Program.

In order to accomplish this important goal of comparing, exchanging and reciprocal enhancement with PRG, it has been suggested to schedule some meetings. These meetings, better yet, these workshops will include the participation of an European Comparison Interdisciplinary Committee, which will present the results that both activities, PRG and Program, have accomplished.

So we have noticed how the activities relating to the “Life Environments” are open processes, cultural processes, and processes of environment transformation at the same time.

Many factors play their key role in such process:

- the subjective dimension of those who are involved in the experience, both in the acknowledgement phase of the “Life Environment” and in the phase of transformation desire;
- the collectivity dimension, this being the whole community setting the “participated values” with regard to the same Life Environment;
- the collectivity dimension, which acknowledges a given “life environment” as a “collectivity environment” (for instance the municipal territory).

To such human and social dimensions correspond different environmental/territorial contexts, all to be valued yet through the suggested research. We can roughly define it as research on:

- the people context;
- the community territory;
- the population “bioregion” (or belonging to the collectivity).

These areas have their own and different characters and configurations, besides environmental, source, and historical features of their own. We could say that in reality these six factors interact both one with the others, and with economic, territorial, and social phenomena, which compose the “outer system”, while this latter goes through and innervates the local system with its flows.

But it is “life” the real phenomenon that links the systems, the phenomenon that becomes the reference structure, the ultimate comparison and evaluation, the reconnection and Relational factor. It is our opinion this concept is worth to be deepened, not only in a theoretical and abstract way, but rather on the basis of the reflections and the experiences that will progressively come out, on the basis of the principles and procedures of “research/action” we have mentioned at the beginning.

For all these reasons the Pescia experience will provide us with a great contribute to the development of research and experiences at European level.

In order to evaluate more easily the experiment we would like to pursue, and just by way of example, we are glad to add the first draft of a possible operative schedule of the very experiment:

- final draft of the program schedule of due dates, to be agreed with the Master Territorial Plan authors;

- enlarged acknowledgement phase (survey/call for participation); learning phases through the “social perception of the life environment” and the active acknowledgement of the territory.
- 1st Workshop with the Structural Plan (when the learning phase and the un-variant are over): Assessment and strategic phases
- 2nd Workshop with P.S.- phase of strategic choices: Programme decisions phase.
- 3rd Workshop with P.S.- phase of Plan decisions: Guided experimentation and critic evaluation of the very experience.
- 4th Workshop with the Urban Master Plan: Evaluation of the continuation methods toward the participated fruition of innovated life environments.

We will appreciate any contribution, even critical, you may provide us for the experiment and we hope it will be included among the European experiments, and eventually compared to similar cases.

Présentation d'une expérience de sensibilisation et d'information: les «ateliers paysage» de la vallée de la Dordogne

Yves LUGINBÜHL

Directeur de recherche au CNRS, France

Cette expérience fait suite à la réalisation d'un travail d'étude des paysages de la vallée de la Dordogne, l'une des rivières les plus longues de France (500 kilomètres) qui a été conduit entre 1993 et 1995 et a abouti à des «Ateliers paysage» destinés à permettre à des décideurs locaux d'engager des actions de gestion ou d'aménagement des paysages. L'ensemble de l'étude a été financé par un Etablissement public inter-départemental de la Dordogne, Epidor.

L'étude qui a été effectuée par une équipe composée d'un agronome géographe (l'auteur du texte présent), une paysagiste, une géographe et un ingénieur paysagiste a consisté à analyser les paysages de la vallée de la Dordogne depuis la source au Puy de Sancy dans le Massif Central jusqu'à l'embouchure de la rivière dans la Gironde, estuaire de la Garonne. L'analyse s'est faite selon plusieurs modes:

- une analyse sur le terrain, le long des rives du cours d'eau, dans les deux sens et sur les deux rives, y compris une observation des paysages vus depuis la rivière (grâce à la descente en bateau du cours navigable en canot pneumatique), analyse confortée par l'utilisation de la cartographie existante (topographique, géologique, etc.);
- une analyse des données statistiques permettant d'identifier des évolutions en cours et d'imaginer des transformations à venir;
- une enquête auprès des communes riveraines de la Dordogne (environ 280) permettant d'identifier les paysages d'intérêt local et le patrimoine bâti reconnu à cette échelle, les transformations des paysages ainsi que les projets d'aménagement individuels et publics connus dans chaque commune;
- un inventaire des représentations iconographiques et littéraires des paysages de la Dordogne.

Ces diverses analyses ont conduit à la collecte d'une masse d'informations considérables qui ont été rassemblées sous forme de cartes à l'échelle de 1/25.000^e réunissant d'une part:

- les unités de paysage et les paysages d'intérêt local;
- les transformations des paysages en cours;
- les projets individuels privés et publics susceptibles de transformer les paysages.

C'est sur cette base de connaissance que ces expériences ont été engagées, sur deux terrains représentés par deux «unités de paysage», espaces présentant des paysages à peu près homogènes et soumis à des évolutions identiques. Dans ces deux espaces, un contact a été pris avec les maires de communes concernées pour les inviter à une série de réunions à objectifs différents: une première, sur le terrain et en salle, ayant pour but la reconnaissance collective des caractéristiques des paysages de leurs communes et la validation sur des cartes de cette reconnaissance; une seconde en salle, destinée à valider les cartes (déjà réalisées par l'équipe d'étude) des transformations des paysages en cours et des projets individuels privés et publics susceptibles de transformer les paysages; une troisième pour engager des actions politiques susceptibles de résoudre les problèmes identifiés. C'est l'examen a posteriori de ce processus de travail d'information et de négociation qui fait l'objet de ce rapport.

Première phase: la reconnaissance des caractères des paysages

L'idée de cette première phase consistait à faire reconnaître par le groupe des élus eux-mêmes les caractères des paysages de leurs communes. Invités à un itinéraire tracé par l'équipe d'étude, les maires ont tout d'abord refusé de se prêter à ce «jeu», prétextant qu'ils connaissaient déjà parfaitement leur commune et qu'il était inutile de procéder à cette «tournée de terrain». Il a fallu les persuader un à un de l'intérêt de regarder ces paysages en compagnie de leurs «voisins» qui ne connaissaient pas aussi bien qu'eux-mêmes les paysages de leur commune, de manière à ce que le groupe ait la même connaissance.

Ce tour de terrain fut en fait très édifiant, car il a permis à certains maires de faire des commentaires sur le paysage de la commune voisine et en réalité de regarder ces paysages avec un autre œil. Un exemple de regard croisé est manifeste de cette attitude nouvelle: alors que le groupe s'est arrêté sur le coteau sud de la vallée pour examiner les paysages, le maire d'une des communes du versant sud de la vallée¹ a fait observer ironiquement au maire de la commune située sur le versant nord, en face, qu'il ne maîtrisait pas très bien l'urbanisation de son territoire, en raison des nombreuses maisons dispersées visibles sur le coteau. Le premier maire était fortement affecté par cette remarque et s'est tourné alors vers le versant sud en disant:

Regarde chez toi au lieu de critiquer tes voisins, c'est encore pire.

Et effectivement, le versant sud était encore davantage marqué par une urbanisation diffuse. Tout au long du parcours qui a duré une demi-journée, les maires ont procédé à un examen critique, parfois même de leur propre gestion territoriale. L'un a regretté d'avoir accordé un permis de construire à un habitant qui a construit une maison que tous se sont accordés à trouver sans caractère architectural intéressant, un autre s'est

1. La Dordogne est orientée globalement est-ouest et constitue la limite intercommunale.

demandé si les plantations de peupliers allaient se poursuivre et masquer peu à peu les vis-à-vis entre les versants, un troisième a critiqué l'installation de nombreux campings au bord de la Dordogne, sur sa propre commune, alors qu'il avait été favorable aux autorisations.

A la fin du parcours, les maires ont remercié l'équipe d'étude de leur avoir fait découvrir les paysages de la vallée sous un autre jour: ils ne les avaient jamais vus ainsi.

La phase de reconnaissance s'est poursuivie en salle. L'équipe d'étude avait préparé des cartes de très grand format, en photocopiant les cartes déjà établies d'après son observation et les résultats de l'enquête. Elle a demandé aux maires de commenter ces cartes pour les valider et ils ont eu la possibilité de modifier eux-mêmes la carte avec un stylo-feutre adapté, en ajoutant des annotations ou des symboles de leur choix tout en les explicitant. Cet exercice n'a pas été très aisé au début, mais il a été finalement bien accepté et a permis à la fin de valider la carte avec ses modifications.

L'équipe d'étude a donné rendez-vous au groupe de maires pour la seconde phase, en annonçant que la carte serait mise au propre avec les modifications.

Seconde phase: l'identification des problèmes posés par les transformations des paysages

Réunis un mois plus tard, les mêmes maires se sont livrés à un exercice d'identification des transformations des paysages sur une seconde carte après avoir validé définitivement la première carte qui leur a été présentée avec ses modifications.

L'exercice n'a pas été facile, car chaque maire raisonnait par rapport à ses propres questions et son propre regard. En fait, il s'est avéré que le problème du paysage lui-même ne semblait pas les concerner directement, mais par le filtre des problèmes qu'ils avaient déjà identifiés et ressentis dans leur exercice d'élu territorial. Un problème commun à tous ces maires de communes riveraines de la Dordogne apparut cependant: la qualité de l'eau de la rivière. En effet, l'une des activités principales des communes de la Dordogne est le tourisme d'été et de rivière, avec des baignades et le canoë. Si l'eau de la Dordogne n'est pas d'une qualité suffisante, cette activité peut être interdite par l'administration responsable de l'hygiène public; cet incident est déjà arrivé dans une commune dont l'activité économique s'est vue fortement affectée par l'interdiction de pratiquer la rivière.

L'équipe d'étude a alors adopté une stratégie particulière, qui a consisté à repartir de la qualité de l'eau de la rivière afin de reconstruire peu à peu le paysage des communes. Tout d'abord, elle a fait remarquer aux maires que la qualité de l'eau de la rivière était fortement dépendante de la capacité des communes à maîtriser l'assainissement des eaux usées. Or cet assainissement leur coûtait très cher, ont-ils fait remarquer. L'équipe a alors suggéré que c'était peut-être en évitant une dispersion de l'habitat

que le coût de l'assainissement pourrait être diminué, car si les constructions étaient davantage concentrées, les longueurs de canalisation étaient moins importantes. En outre, la maîtrise de l'urbanisation devait permettre d'éviter également le coût de l'adduction d'eau qui est à la charge des communes. On a ainsi touché peu à peu à la question de l'organisation du paysage. Un maire a repris la question en faisant remarquer que l'un des problèmes des communes de la vallée était l'assistance que les municipalités devaient apporter aux personnes âgées très nombreuses dans la région¹. Il a établi une relation entre ce problème et la dispersion de l'habitat qui oblige les communes à des services difficiles d'aide à ces personnes âgées en raison des longues distances à parcourir par les services municipaux.

La qualité de l'eau est également liée à l'agriculture qui se pratique dans la vallée et la forte augmentation des surfaces cultivées en maïs qui remplacent les vergers de noyers et qui impliquent le déversement de fortes quantités de nitrates dans l'eau de la rivière par effet de ruissellement ou dans les nappes par percolation. C'est donc encore le paysage qui revient dans le débat.

Au cours des discussions, les divers spécialistes de l'équipe d'étude qui, par principe, cherchaient à ne pas trop intervenir sur les questions abordées, ont été sollicités pour apporter des enseignements techniques ou des réflexions plus générales. Il ne s'est pas agi d'identifier les problèmes à la place des maires, mais de leur faire découvrir eux-mêmes.

Peu à peu c'est tout le paysage qui est réapparu, avec ses espaces à problèmes, avec les projets individuels privés ou publics que les maires connaissent assez bien et localisent sur la carte. La journée de réunion a fait prendre conscience des liens qui existent entre les diverses questions auxquelles les maires sont confrontés et leur a permis de reconstituer une vision globale du paysage. La carte a progressivement été complétée par les apports des maires. Elle a été validée en fin de journée, à l'état de brouillon, corrigée pour la réunion suivante. Une liste des problèmes identifiés a également été validée par le groupe. Celui-ci a convenu de la troisième réunion; un climat de confiance s'est établi entre les participants et en particulier entre les élus et les membres de l'équipe d'étude qui ont surtout cherché à ne pas faire les réponses aux questions à la place des maires.

Troisième phase: l'engagement d'actions politiques destinées à résoudre ces problèmes

Cette réunion était peut-être la plus difficile, car ni les maires, ni l'équipe d'étude ne possédaient véritablement les réponses aux questions posées dans la réunion

1. La région de la Dordogne est en effet une région de forte installation de personnes retraitées, attirées par le calme, le climat agréable, les paysages et la bonne cuisine.

précédente. Ces réponses ont progressivement été formulées, mais il est évident que toutes les questions n'ont pas trouvé de réponse immédiate.

Devant la multitude des problèmes évoqués, il a été décidé de les considérer un à un. Les réponses ont d'abord été élaborées par les connaissances des maires eux-mêmes des possibilités d'action que leur offrent les procédures administratives ou les recours à des organismes d'intervention spécialisés dans certains domaines. L'équipe d'étude apporte parfois des enseignements en cas de question sans réponse des maires.

Un exemple: un problème a été identifié par plusieurs maires. Il s'est agi de la demande de logements locatifs pour les jeunes couples souhaitant s'installer dans les communes où ce type de logement est rare¹. Un maire a fait alors état de son expérience qui lui a permis d'offrir une dizaine de logements restaurés en faisant appel à un organisme d'Etat spécialisé dans le logement social. Des subventions ont pu être dégagées et ont permis de restaurer des habitats du centre du village pour les offrir en location à des jeunes. Cette expérience a fortement intéressé les autres maires qui ne connaissaient pas cette possibilité: ils ont demandé à leur voisin de leur préciser les noms des personnes à contacter et la procédure exacte à suivre. Cette action a permis en outre de restaurer le paysage construit du village.

Il en a été de même pour d'autres problèmes comme celui de l'assainissement, pour lequel un maire connaissait assez bien les procédures de financement des stations d'épuration; un technicien de l'équipe d'étude a apporté des enseignements complémentaires.

C'est donc par ce jeu d'échanges de connaissances que les solutions se construisent, dans les divers domaines identifiés. A la fin de la réunion, chaque maire a pris la responsabilité d'animer la poursuite du groupe sur l'un de ces domaines pour continuer l'action engagée. En effet le travail de l'équipe d'étude s'est arrêté là; le financement qui lui a été attribué a pris fin. Les maires ont été convaincus semble-t-il de l'intérêt de la démarche et se sont engagés à se retrouver à une réunion ultérieure devant être animée par un technicien de l'organisme qui a financé l'étude préalable et les ateliers Epidor.

Après cette expérience, quelques enseignements et critiques peuvent être formulés: le premier intérêt de cette démarche est d'avoir permis, grâce à l'enquête préalable auprès des communes de faire réfléchir les élus sur un matériau qui venait en fait d'eux-mêmes. L'appropriation a donc été plus facile de leur part, car ils se sont reconnus dans les documents cartographiques présentés. La reconnaissance de terrain a été également un moment important de cette expérience, car c'est à partir de ce

1. Il s'agit d'un habitat rural qui demande le plus souvent des restaurations coûteuses que les jeunes couples ne peuvent pas assumer.

moment-là que le partage entre les élus des questions posées par l'évolution des paysages s'est engagé.

La méthode de validation des documents cartographiques s'est avérée également assez efficace et surtout ce type de document a l'avantage de renvoyer à des problèmes concrets. Il ne s'agit pas d'un document écrit; il permet les regards croisés des élus et de procéder à des modifications par les élus eux-mêmes, qui discutent entre eux de la pertinence de leurs modifications.

Il est apparu qu'il était préférable de partir des problèmes que se posent les élus sans imposer une vision du paysage trop technique ou trop scientifique. C'est à partir de ces problèmes que le paysage a pu être reconstruit peu à peu, que les divers aspects, économiques, écologiques, sociaux ont pu être reliés dans une vision paysagère globale qui n'arrive qu'à la fin de la démarche et non au départ. Ce fut certainement une des conditions de la réussite de l'expérience.

Les réponses aux questions que se posent les élus nécessitent un apport de connaissances. Le travail collectif permet à certains élus d'apporter eux-mêmes ces connaissances, mais il est nécessaire que les spécialistes complètent également par des connaissances plus fines ou plus techniques. Mais cet apport des spécialistes ne doit se faire que progressivement, au fur et à mesure où apparaissent les questions. Il est essentiel que ceux-ci soient en retrait dans les réunions et ne perturbent pas la dynamique du groupe.

Finalement, cette expérience née du terrain et retournée au terrain a été sans doute autant profitable à l'équipe d'étude qu'aux élus. Cependant l'équipe d'étude a regretté que l'expérience s'arrête, faute de moyens. Il aurait certainement fallu aller un peu plus loin, accompagner le groupe des maires dans leur volonté de poursuivre au-delà l'action engagée; car il n'a pu être vérifié effectivement que cette volonté qui s'est manifestée à un moment de leur mandat se soit ancrée dans le temps, et d'autant plus que le mandat du maire peut être remis en cause dans l'exercice de la démocratie.

Instrument novateurs pour la protection, la gestion et l'aménagement du paysage

Annalisa CALCAGNO MANIGLIO

Doyen de la Faculté d'Architecture, Université de Gênes, Italie

Préliminaire

Les instruments pour la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, mentionnés dans la Convention européenne du paysage, doivent se référer à l'ensemble du territoire, à la totalité de la dimension paysagère des espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne aussi bien les paysages exceptionnels que les paysages ordinaires du quotidien et les espaces dégradés. Elle se réfère aux éléments culturels et artificiels et, bien évidemment, aux éléments naturels du paysage.

Puisque tous les paysages conditionnent les conditions de vie de la population et qu'ils sont l'expression de la diversité de leur patrimoine naturel et culturel, ils doivent faire l'objet d'une politique du paysage – au niveau national, régional et local – pour l'ensemble du territoire national, apte à formuler des orientations, des mesures et des principes stratégiques qui doivent servir de guide pour la protection, la gestion et l'aménagement du paysage.

Il s'agit de trois mesures concernant des actions différentes, générales et spécifiques, et dans la plupart des paysages il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre elles.

Elles doivent prendre en considération les éléments de l'identité, de la qualité paysagère et des différentes caractéristiques naturelles et culturelles, pour préserver ou améliorer le caractère et la qualité du paysage.

Observations générales

Malgré les importants éclaircissements fournis par le texte de la Convention européenne du paysage, il y a encore une ample variété de définitions et de significations sur le paysage et une différente clé d'interprétation de ses spécificités: par exemple, des significations de qualité paysagère, de valeur, d'identité, de fragilité, surtout lorsque ces attributs concernent différentes situations spécifiques, relatives aux paysages urbains, agricoles, côtiers, historiques, archéologiques, etc.

Il y a encore une faible considération du caractère évolutif du paysage et on ne tient pas juste compte des pressions qui le modifient incessamment: il s'agit pourtant d'une interprétation fondamentale des synthèses du paysage et de toute l'information multidisciplinaire, concernant les caractères historiques, culturels, écologiques, environnementaux, visuels-perceptifs et relatifs à la présence de l'homme sur le territoire.

Il nous manque encore une sensibilité collective, des comportements individuels nouveaux et conscients et des responsabilités sociales partagées en ce qui concerne les activités et les transformations qui influencent le paysage.

La grande majorité du monde civilisé n'a pas encore compris que la spécificité des interventions sur le paysage (aménagement, programmation, requalification, gestion du paysage, etc.) réside en l'importance attribuée au système de «biens et valeurs» qui le caractérisent, à la protection et à l'usage correct des ressources culturelles et de l'environnement, à la possibilité de prévenir des conflits d'usage, d'améliorer et d'augmenter le potentiel écologique et environnemental de la ville et du territoire (à travers l'étude du complexe mélange des interrelations existant entre les facteurs naturels et artificiels et entre les vocations et les usages du territoire), à la capacité de réaliser de nouveaux paysages ou de requalifier les paysages existants, en renforçant leurs structures et leurs fonctions, par le biais d'instruments opérationnels concrets.

Toutefois, pendant les dernières années, notamment dans les domaines scientifiques, de nouvelles méthodologies et de nouvelles études pour l'analyse du paysage se sont développées, ainsi qu'une plus grande compréhension des actions et des transformations qui peuvent provoquer différents types d'altérations dans chaque élément constituant le paysage et dans les complexes interférences réciproques qui interagissent entre les phénomènes et les processus.

Donc, afin d'appliquer les dispositions de la Convention européenne du paysage, il est nécessaire de définir un programme de base sur lequel il faudra fonder les instruments de connaissance et d'évaluation nécessaires au gouvernement du paysage et aux différentes activités de protection, de gestion et d'aménagement.

En outre, il est important de définir les tâches et les secteurs – où intervenir sur le paysage – des différents plans et des politiques qui agissent différemment sur le territoire, par exemple:

- un plan d'urbanisme (déterminant les fonctions et les usages du territoire);
- un projet architectural (déterminant la construction de nouvelles œuvres en relation avec l'environnement);
- un projet-programme de paysage (définissant les opérations nécessaires à créer à long terme un «lieu», en différentes modalités);
- différents plans sectoriels (qui planifient et qui réalisent différents types de transformations sur le territoire, avec des impacts remarquables sur le paysage).

Les objectifs et les stratégies de conservation active, les programmes de gestion, d'aménagement et de requalification du paysage (système complexe, lieu d'émergences, de structures caractéristiques et de mémoires significatives, d'identité, de qualité ou de situations de dégradation, riche en valeurs particulièrement significatives pour ceux qui le vivent et l'habitent) nécessitent:

- l'intégration entre les programmes d'aménagement, les propositions de projet et les contributions scientifiques pour les mettre en œuvre, à cause du mélange complexe d'interrelations entre les facteurs naturels et artificiels caractérisant le paysage, entre les vocations et les usages du territoire, vus dans leur transformation dynamique;
- des actions ou des modifications homogènes face aux différentes et multiformes situations du paysage: protection de la qualité, identité, fragilité, ou récupération de différentes formes de dégradation, de l'identité, de la qualité perdue, ou projets de nouveaux paysages de qualité et en équilibre avec les facteurs naturels et culturels.

Pour obtenir une efficace activité de participation des populations aux choix pour le paysage, pour élargir et caractériser un secteur de la recherche cognitive de grande envergure pour les administrateurs et les planificateurs, il faut «former les compétences techniques en matière de paysage» afin que l'on puisse arriver à connaître aussi les événements et les phénomènes qui ne sont pas évidents à tout le monde et qui sont difficiles à découvrir: par exemple, les relations et les influences réciproques (directes ou indirectes) entre une transformation paysagère et l'autre et non seulement les transformations concernant le patrimoine culturel, les formes de dégradation ou de modification des ressources naturelles.

Le paysage dans son ensemble, complexe d'endroits urbains, périphériques, agricoles, infrastructurels, pourra être sauvegardé, géré, aménagé et créé seulement à travers des opérations adéquates d'aménagement du territoire: il s'agit d'opérations qui concernent en même temps le territoire, l'environnement et le paysage et qui agissent sur différents aspects économiques, sociaux, administratifs qui influencent directement ou indirectement les usages, les structures et les qualités du milieu naturel et culturel.

Propositions

Il faut arriver à formuler une loi-cadre et des directives précises soulignant la considération nécessaire du paysage dans les différents plans sectoriels et dans les actions territoriales (aux différents niveaux) selon un plan homogène réorganisant les fonctions de protection/conservation, gestion, aménagement, valorisation; ces directives devront aussi attribuer au paysage le rôle de facteur essentiel du cadre de repère cognitif et interprétatif sur lequel on devra fonder l'aménagement du territoire et les politiques de développement durable du pays.

La protection, la gestion et la valorisation du paysage nécessitent un fort engagement dans le domaine politique, des programmes et des projets pour les actions complexes de gouvernement du territoire qu'elles impliquent: des actions qui doivent considérer, avec les exigences de protection et de gestion des ressources naturelles et culturelles, le caractère évolutif du paysage (déterminé par des raisons naturelles et par les

pressions anthropiques qui le modifient sans cesse) et la nécessité de conjuguer la protection et la gestion avec des exigences innovatrices, non seulement de requalification mais aussi de nouvelles formes qualifiées de projet, de nouvelles technologies et des usages nouveaux, qui doivent être obtenus à travers des compétences spécifiques.

Il est donc nécessaire de déterminer et de définir, par le biais d'une programmation précise, les lignes fondamentales de transformation et d'aménagement du territoire national, se référant aux valeurs naturelles et culturelles, aux politiques européennes pour l'agriculture, aux réseaux d'infrastructures, aux réseaux écologiques, aux sites d'intérêt communautaire (SIC)...; il est aussi nécessaire d'évaluer les choix de protection et de développement du territoire à travers la définition précise du programme (de protection, gestion, aménagement) sur lequel il faudra fonder le gouvernement des transformations du paysage, se référant aux valeurs naturelles et culturelles.

Il est nécessaire enfin de repérer des stratégies de développement durable qui valorisent les ressources du paysage et les caractéristiques locales, qui évitent les impacts négatifs sur le paysage et qui orientent les tendances transformatrices en cours.

Il convient de faire converger et d'intégrer les politiques de protection du paysage avec les politiques de l'environnement: beaucoup de politiques de l'environnement (défense du sol, gestion de l'eau, politiques des parcs et du tourisme soutenable, localisation industrielle, etc.) influencent fortement le paysage.

L'attention pour le paysage, pour donner des résultats positifs sur le territoire, devra se fonder sur une totale réorganisation et sur l'intégration de toutes les politiques nationales et locales qui influencent directement ou indirectement l'évolution positive ou négative du patrimoine du paysage, naturel et culturel.

La diversité et l'identité du paysage, par exemple, sont considérées comme des ressources du point de vue écologique, économique, social, historique-culturel, naturel et esthétique, et peuvent être protégées et gérées si l'on considère attentivement les caractéristiques de différents territoires et si l'on articule opportunément les stratégies de développement sur la base de l'importance des valeurs repérées.

- La valeur économique de la ressource «paysage» ne concerne pas seulement le problème de la protection mais aussi celui, plus complexe, d'une gestion correcte et elle touche les politiques les plus concernées par l'usage et la valorisation de la ressource (par exemple, touristique et agricole); la modernisation de l'agriculture, par exemple, cause la disparition de paysages de «petite taille», tandis que la gestion du paysage agricole traditionnel amène à d'importantes retombées dans la conservation de l'identité des paysages locaux et dans l'emploi de main-d'œuvre locale.
- Les transformations touristiques (liées au phénomène de la globalisation), à leur tour, privées de relations avec le milieu et les cultures locales, amènent à une perte

graduelle des valeurs esthétiques, sémiologiques, culturelles et de la qualité paysagère, qui est une ressource économique essentielle. Il faut poser l'attention sur les processus qui se produisent dans le paysage, dans le patrimoine naturel et culturel et sur les complexes relations qui se répercutent dans le paysage qui n'est pas un décor passif et indifférent aux actions humaines, mais qui prend partie constamment à toute transformation qui se produit sur le territoire, comme nous venons de le remarquer.

Lorsque les qualités et les valeurs du paysage intéressent de vastes parties de territoire et qu'elles sont inévitablement impliquées dans des dynamiques et pressions évolutives et dans des processus graduels de transformations, l'action de protection doit tendre à produire des «projets de conservation innovatrice» et de «requalification du paysage» réalisés par des professionnels entraînés dans les établissements universitaires les plus adéquats. Il ne faut pas oublier que depuis la fin des années 60, grâce à la poussée écologiste, la conservation s'est focalisée sur le concept de «développement durable», qui peut être spécifiquement mesuré et pondéré, mais qui peut mener à sous-évaluer les aspects liés à l'appréciation esthétique du paysage et au plaisir de sa beauté.

Les justes réponses aux questions du paysage doivent être formulées dans les fonctions d'orientation et de coordination des usages et des transformations à travers:

- la définition de lignes fondamentales pour l'aménagement du territoire;
- la coordination des politiques qui influencent l'aménagement et l'évolution du paysage;
- la promotion de la connaissance et du développement de systèmes d'information et de suivi apte à supporter et à orienter les différents types d'actions sur le paysage, ainsi qu'à favoriser des analyses précises et approfondies des différents paysages;
- l'institution d'observatoires sur les évolutions territoriales.

La Convention européenne du paysage devra prévoir des orientations, des formes de coordination et des instruments d'orientation pour:

- orienter de manière homogène les différents Etats parties à la Convention vers une plus grande attention au paysage, à travers les instruments existants d'aménagement de compétence nationale, régionale et locale, ainsi que les différentes politiques sectorielles;
- rendre clairs les critères de base pour la rédaction de plans de paysage et pour identifier et établir les «indicateurs» visant à évaluer les aires les plus significatives du point de vue du paysage sur la base de leur intégrité, identité, qualité, valeur historique et testimoniale, etc.;

- repérer les études, les analyses et les évaluations à effectuer (selon les différentes approches disciplinaires et modalités homogènes) qui rendent la compréhension de la nature complexe du paysage plus complète et objective;
- définir les instruments scientifiques et méthodologiques les plus utiles et les plus adéquats, avec lesquels intégrer les analyses, pour arriver à définir les principales interrelations du paysage entre les éléments et les phénomènes;
- prévoir l'organisation des informations relatives au paysage dans des banques de données (au niveau local, régional, national) sur la base de standards nationaux pour la collecte et la classification des données, mises à jour constamment et accessibles aux opérateurs et aux professionnels, aux cadres et aux chercheurs, faciles à comprendre et à consulter, utiles et scientifiquement appropriées: les instruments techniques, largement disponibles et évidents, permettent de considérer tous les éléments et les caractères du paysage, et de les représenter maintenant et à l'avenir;
- repérer les «indicateurs» appropriés – dûment empruntés aux différentes disciplines – aptes à décrire les retombées concernant les caractéristiques du paysage identifiées au préalable;
- identifier des systèmes de collecte d'informations sur la participation;
- établir des formes et des modalités de coordination entre les différents instruments d'aménagement avec le soutien systématique de tous les organismes sectoriels aux procédures d'aménagement (en charge des chemins de fer, autoroutes, ports, aéroports, réseaux pour le transport d'énergie, etc.);
- prévoir des primes pour les actions et les interventions de qualité;
- organiser la participation responsable, dès le début, aux processus d'aménagement régional, local et municipal de tous les organismes sectoriels opérant sur le territoire en question et sur le milieu environnant (en charge de grandes infrastructures, des cultures agricoles et forestières, etc.) afin que toutes les études d'impact sur l'environnement soient conduites avec le soutien et le consensus des autorités locales et afin qu'à ces études impliquent, depuis le début, les directions générales et les experts paysagistes;
- définir des processus d'aménagement du territoire accompagnés d'informations cartographiques, de rapports sur les influences réciproques entre actions et fiches d'information sur les différents éléments, les caractères des lieux, l'identité, la qualité et la fragilité des lieux;
- prévoir la participation d'associations culturelles et naturelles;
- préparer la production et vaste diffusion de documents.

La situation italienne

- En Italie il y a des lois, des normes et des procédures qui permettent d’opérer d’une manière correcte et cohérente, mais elles s’avèrent souvent insuffisantes pour le paysage: dans presque toutes les régions il y a les Piani paesistici (Plans du paysage) et les Piani paesistico-territoriali (Plans d’aménagement du territoire - PTCP), prévus par la loi n°431/1985 qui fixent des normes de protection, de constructibilité, de transformation, de réhabilitation de différentes zones et situations paysagères déterminées sur le territoire régional, selon leurs caractères, valeurs, fragilités et potentiels.
- Il y a les Plans d’aménagement adoptant les normes imposées par les PTCP sur le paysage, mais la plupart du temps, ils négligent le milieu environnant, les relations et les influences qui peuvent être causées par les différentes interventions sur les lieux. Il y a aussi des Piani di bacino (Plans de bassin), des Piani della costa (Plans de la côte), etc.
- Dans la plupart des cas, les procédures d’aménagement de régions, provinces et municipalités se réalisent séparément et sans une consultation réciproque préalable; même les nombreuses activités d’organismes sectoriels (ayant des pouvoirs spécifiques dans le projet de grandes infrastructures) sont rarement intégrées dans les procédures d’aménagement existantes.
- Sauf des projets et des interventions concernant le paysage dans les parcs régionaux et nationaux, il n’existe pas d’importants projets du paysage significatifs et de longue haleine visant la gestion, la protection active et la requalification dans des zones agricoles et forestières, des banlieues, des centres industrielles et des zones d’intérêt naturaliste.
- Récemment, un *Accordo tra il Ministero per i Beni e le Attività Culturali de le Regioni italiane* signé le 16 avril 2001, définit les «instruments d’aménagement du paysage», se référant à la réalisation des contenus de la Convention européenne du paysage. Parmi les documents internationaux qui pourraient favoriser l’application en Italie de principes et concepts plus appropriés à la protection et à la requalification de l’environnement, il faut mentionner:
- les PDDTDCE-CEMAT (Recommandation Rec. (2002)1 du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du Continent européen);
- le SDEC (Schéma de développement de l’espace communautaire);
- l’ORATE (Observatoire en Réseau de l’aménagement du territoire européen);
- la Convention européenne du paysage;
- les SIC (Sites d’intérêt communautaires), qui ont contribué à renouveler l’intérêt pour les valeurs naturelles du paysage.

La Région Ligurie et l'application de la Convention européenne du paysage dans le Plan territorial régional (PTR)

La Région Ligurie détient, en Italie, une considérable tradition en faveur du paysage: en 1986, à la suite d'une loi de l'Etat, elle a rédigé un plan, approuvé en 1990, le Piano territoriale di coordinamento paesistico (PTCP), qui donne des indications pour la conservation et la gestion de tout le territoire régional: il s'agit du premier système de référence sur les qualités et la valeur des paysages. Ce plan a produit une cartographie complète et informatisée du territoire de la Région, pouvant être consulté par les professionnels.

La Région Ligurie, sur la base de l'Accord Etat-Régions du 16 avril 2001, va appliquer la Convention européenne du paysage dans son Plan territorial régional (PTR), qui est actuellement en cours de définition: le paysage devient un élément indispensable à considérer dans toute action proposée, le sujet central sur lequel fonder des stratégies de développement durable.

Le point de départ est la complète connaissance du territoire, qui réserve au paysage une partie spécifique dans laquelle on met en lumière les différentes identités et les caractéristiques de chaque milieu paysager et, en même temps, les principales transformations en cours.

En correspondance avec la description des caractéristiques du paysage, on arrive à indiquer les éléments définissant les objectifs de qualité paysagère pour déterminer non seulement les catégories de protection, valorisation, requalification, transformation des paysages, mais aussi la manière pour les rendre opérationnelles par des instruments aptes à relier les ressources existantes avec les potentiels des actions (indications articulées pouvant guider la rédaction de contrats de paysage ou de projets intégrés, etc.).

La Région Ligurie, dans son *Quadro descrittivo*¹, a cherché à montrer les nouvelles formes et capacités de projet et de prévision de développement existant (plans, projets, proposés par des associations privées et consortiales, par des représentants des communautés, etc.), qui vont devenir des modèles opérationnels à diffuser ou à organiser dans un système ou un réseau, notamment au service des communautés les plus faibles des paysages abandonnés ou de l'arrière-pays de la Région.

Pour tout le territoire, le Plan territorial régional (PTR) va donc donner une description des spécificités et des qualités de différents paysages, avec des indications articulées relatives aux objectifs de qualité du paysage; il indique aussi des projets auxquels la Région va donner une forte contribution en termes de recherche de financements, de participation au projet, etc.

1. Voir sur le site www.regione.liguria.it.

Le Plan territorial régional va avoir une perspective absolument innovatrice et de proposition pour instaurer des dispositifs aptes à réaliser des actions, en arrivant, par des processus intégrés, directement au niveau local, à la mise en œuvre des interventions.

La Région Ligurie a déjà réalisé des formes d'intervention sur le paysage, avec une attention majeure aux compétences du paysage: à partir des plans de réhabilitation de la côte et de «remblayage» des plages, jusqu'au projet de relocalisation du chemin de fer, qui se développe le long de la côte, et à la réutilisation des voies ferrées (PRUSTT Ferrovia del Ponente), avec un avis de concours qui demande des compétences spécifiques en matière d'architecture de paysage.

Le Plan du «Parco delle Cinque Terre»

Une bande côtière (nommée la Conque Terre, Liguria de l'Est, près de La Spezia) caractérisée par une forte pente et comprise pour la plupart entre le niveau de la mer et la ligne de faite des montagnes à 450/500 mètres, est presque complètement aménagée en terrasses, avec des murs de pierres sèches (dont les murets s'ordonnent en une succession de lignes parallèles, avec de petits chemins et des réseaux de drainage) construits pour modeler la verticalité des pentes pour la culture du vignoble. Une profonde humanisation du paysage caractérise fortement son identité.

Il s'agit d'un paysage complètement transformé par l'homme au cours des siècles, avec un commerce de vin par mer effectué par cinq petits villages historiques de marins.

Pendant les dernières années, les coûts excessifs des cultures, le changement du train de vie du monde rural ont causé une forte réduction de la surface cultivée avec des conséquences très lourdes sur l'équilibre hydro-géologique de la région et sur la qualité du paysage. La conservation de cet important patrimoine du paysage est due à la création d'un Parc et à son plan, qui a mis en relation, avec des résultats d'un grand intérêt après quelques années déjà, la réhabilitation hydro-géologique d'amples zones du territoire avec une reprise agricole-productive, la valorisation d'expériences historiques-techniques (pour la réhabilitation) et la redécouverte générale de la zone.

Il s'agit d'un exemple important d'intégration courageuse et intelligente d'actions et d'initiatives locales pour la défense d'une ressource économique et d'une identité culturelle exceptionnelle: une gestion globale et intégrée, une œuvre collective à laquelle chaque habitant participe (un projet concerté avec la collectivité et les agriculteurs) qui favorise la reprise des pratiques agricoles, la valorisation de la qualité des produits vinicoles, du paysage et de l'environnement.

Le Plan guide pour la protection du paysage du «Chianti Fiorentino» (Plan territorial de coordination de la Province de Florence)

Les données principales du projet

Dans le Chianti florentin, il y a encore 1300 hectares du paysage de métayage par une grande partie plantés d'oliviers – une extension comparable à celle d'une ferme traditionnelle – subdivisée en 13 aires de différentes dimensions de 40 à 160 hectares, c'est-à-dire moins de 6% de la totalité de la surface.

Dans ces aires sont présents 150 km de murs de pierres sèches, plus de 40 km de lisières (cigliani) et quelques kilomètres de rigoles d'écoulement (acquidocci), dont l'état de conservation est très variable, mais pour le 60-70% très précaire ou d'effondrement. Le projet prévoit l'amélioration des cultures et la possibilité de changer les arrangements hydrauliques-agricoles où les caractéristiques du relief et le type de la culture le permettent.

Les frais estimés pour le rétablissement ou le changement des murs de pierres sèches et des drainages dans les aires du paysage de métayage sont d'environ 15 millions d'Euros, avec une incidence moyenne de 11.000 Euros par hectare. Selon les situations, ce chiffre peut quelques fois atteindre des sommes très élevées, supérieures à 50.000 Euros.

Les bienfaits d'un milieu sauvegardant des espaces de paysage de métayage sont notoires: il est possible de considérer que lorsque des étagements ont complètement disparu et que se produit une inondation (ce qui arrive statistiquement tous les 2 à 5 ans), il est nécessaire, pour obtenir le même effet de stabilisation des lits, de dépenser environ 3 millions d'Euros pour des travaux de régularisation.

La stratégie du projet de conservation du paysage de métayage

Sauf cas exceptionnels, une fois disparu le métayage, il est impensable de conserver le paysage dans l'état où il se trouvait il y a cinquante ans. En revanche, il est possible de récupérer et d'améliorer convenablement quelques-uns des systèmes environnementaux qui ont jusqu'à maintenant leur propre validité intrinsèque et qui caractérisent également le paysage d'un point de vue esthétique. Le plus important de ces systèmes complexes est celui de l'environnement hydraulique qui définit dans les grandes lignes les parties résistantes et les caractéristiques résiduelles du paysage du métayage.

Redonner vie à ce système et le rendre à nouveau opérationnel, signifie pour les entrepreneurs agricoles qu'ils devront supporter des coûts de rétablissement et d'entretien très élevés et distribués de façon disparate; de la même façon, pour l'opérateur public, les formes d'aides préférables sont celles qui correspondent à une amélioration de la production agricole.

Pour sauver les traits récupérables du paysage du métayage, en particulier le système de drainage et de contrôle des eaux superficielles, nous devons encourager et privilégier les productions qui sont capables d'utiliser le paysage traditionnel comme ressource, c'est-à-dire celles qui sont capables d'utiliser de façon avantageuse le système d'étagement, des murs de pierres sèches, des aqueducs et des drainages encore récupérables.

Il convient de préciser que cette opération comporte d'importants avantages pour l'environnement et l'économie de la communauté du Chianti dans son ensemble, ces avantages franchissent même les frontières locales.

Pour résumer, la stratégie proposée naît de la simple observation suivante: si une exploitation localisée dans une zone de métayage offre au marché des produits qui peuvent être réalisés avec les mêmes niveaux qualitatifs dans n'importe quelle autre partie du Chianti, la conformation particulière du paysage constituera seulement un coût supplémentaire; si, au contraire, le paysage du métayage entre en jeu comme ressource, c'est-à-dire comme composante fondamentale de la qualité du produit, les coûts, au moins en partie, pourront être récupérés grâce au prix.

Un exemple significatif, à ce propos, peut être relevé dans la zone de Lamole, où dans des zones limitées on pratique encore la culture de la vigne ad alberello: il s'agit d'un mode de culture antique qui donne ses meilleurs résultats dans les zones élevées (5/600 mètres) et qui a besoin de l'organisation typique du métayage pour une rentabilité optimale, aussi bien grâce à une meilleure efficacité des drainages, que grâce au fait que les murs de pierres sèches fonctionnent comme des radiateurs, en cédant pendant la nuit, la chaleur accumulée durant la journée et en général en favorisant le mûrissement des grappes dans un climat relativement froid. Le coût de production de la viticulture ad alberello incorpore donc les coûts de tutelle du paysage en les traduisant par une qualité supérieure du produit.

Spatial planning and sustainable development in Slovenia

Nataša BRATINA JURKOVIC

National Spatial Planning Office, Ministry for the Environment and Spatial Planning, Republic of Slovenia

Introduction

The Slovene national territory is relatively small, but extremely diverse as a result of its varying climate and geomorphology. This relatively small country of a little over 20,000 km² has five extremely diverse landscape systems: Alpine, Sub-Alpine, Dinaric, and Mediterranean. Man has adjusted to the natural diversity of the Slovene territory and over the centuries created various forms of landscapes. In Slovenia, the concern for landscape, its protection and guiding its development, is perhaps stressed so much because of Slovenian spatial features.

In the post World War II period Slovenia has largely lacked agricultural modernisation processes, and as a result many landscapes with traditional character of fragmented land subdivision have been preserved. The dispersed agricultural property indicates that, in the future, the agricultural land planning and management will become one of the more demanding issues for Slovenian landscape conservation. At present we are witnessing extensive spatial development activities due to the Slovenian motorway network construction. Other infrastructure lines – gas pipelines and power transmission lines and some railroads – are also expected to be built. Due to their character, these developing activities can also affect remote landscape areas.

The consequence of these processes is an increased public concern for these activities, implemented through numerous forms of aid, subsidies, and comprehensive treatment of countryside as a socio-economic system. This broadly expressed concern for the preservation of what has been created by past generations – i.e. what can be recognised in the landscape as cultural heritage – has a significant weight in decision-making on the assistance to be given to agriculture, forestry and other rural activities.

Characteristic features of Slovenian cultural landscape structures

The basic features of the structure of Slovenian cultural landscapes are harmonic proportions between cultivated land, settlement and forest. Various types of cultural landscapes have been formed in the past, as a result of the natural conditions of individual parts of Slovenia, particularly relief and climate. Particularly in areas with extreme natural conditions, certain landscapes have been preserved that can be

classified as outstanding landscapes at a regional, national or even broader level. On the other hand, due to the above-described processes of concentration and related problems there are many areas, which can be described as degraded areas.

Public opinion researchers also find that the awareness of the significance of landscape quality conservation has become a significant component of public opinion in Slovenia, the inhabitants of Slovenia as individuals find it very difficult to renounce their particular interests concerning land use. As a result, conflicting situations are created, and it is indispensable to find corresponding planning instruments to solve them.

Main objective of spatial planning in Slovenia is that landscape planning has to be implemented at all planning levels. In particular, it has to become part of comprehensive spatial planning since only in this way the one-sided sectoral development views, which may have a significant impact on the landscape, can be overcome.

A short summary of Slovenian past and present efforts to improve on this situation, as well as to provide for appropriate development and implementation, is presented below.

Development of concern for landscape in Slovenia

In Slovenia, spatial planning and consequently also landscape planning has a relatively long tradition. In the seventies, the entire territory of Slovenia was covered by local spatial plans. The integration of landscape-related problems also started in this period.

Land use planning

At that time, specific political circumstances, which were opening up the country to market-oriented economy, were – among other factors – also the cause for the environmental crisis to reach Slovenia. This crisis introduced a number of new spatial planning tools. At that time, the emphasis was laid on land use planning, which encouraged the sectors operating in landscape space, such as agriculture and forestry, to make efforts towards the conservation of natural resources, groundwater and water streams. Services responsible for natural and cultural heritage conservation significantly enlarged the number of the areas of outstanding natural and cultural value, as well as proposals for their normative protection.

Environmental impact assessments

The seventies also witnessed endeavours for the introduction of the environmental impact assessments. The first such assessment was made in 1972, with the purpose to facilitate a decision on appropriate location for an oil refinery in the outskirts of Ljubljana. This assessment dealt primarily with the natural landscape qualities. Later

on, several assessments were made for various large-size projects, e.g. motorways, power plants and many investments into industrial plants.

The Physical Planning Act

(1984, to supplement in 1989 and in 1993)

In the eighties, The Physical Planning Act was first act which was introduced idea of landscape, landscape qualities, landscape planning and landscape conservation.

Landscape Plan

In the eighties, the spatial legislation introduced landscape plan (landscape concept) as a special long-term planning document to be used for the planning of either landscape areas of outstanding value or areas threatened by agricultural land modernisation programmes or other large-scope developing activities in the landscape. Spatial analyses were introduced with the aim to improve the quality of decisions on land use.

The Spatial Plan of the Republic of Slovenia

In the eighties, the Spatial Plan of the Republic of Slovenia was drawn up. A sectoral attitude largely prevailed in this Plan, particularly because of the problems related to the rapid building that was sealing the agricultural land in the post-war period. Nevertheless, the Plan defined cultural landscape as an important extension of cultural heritage concept from individual cultural monuments to wider areas. Gradually, the treatment of landscape as the synthesis of all various spatial factors and a palimpsest of all previous periods of man's activity in space had come into force. However, at the same time it became evident that adequate knowledge and information input for such treatment of landscape were still lacking.

Regional distribution of landscape types in Slovenia (1998)

Because of an increasing interest in the landscape, in the nineties, the Ministry of the Environment and Spatial Planning launched a large-scale project of studying and evaluating landscape types of Slovenia – Regional Distribution of Landscape Types in Slovenia. At this time, public interest in the cultural landscape heritage increased in general all over Europe. In addition to ecologic and biotic qualities as a whole, cultural landscape heritage became one of significant starting points for a protective attitude to space.

Project objectives of Regional Distribution of Landscape Types in Slovenia:

- the first objective of the project was to acquire as perfect as possible knowledge about the character and condition of Slovenian landscapes, how they can be topologically arranged, and what the specific characteristics of individual types are.

The intention was not solely to inventory Slovenian landscapes, but also to obtain knowledge about landscape morphology, which could serve as the basis for the preparation of planning guidelines;

- the second objective of the project was to evaluate Slovenian landscapes in order to define planning guidelines for landscape development activities;
- the third objective of the project was derived from the second one as its continuation, i.e. to identify those landscape areas, which deserve direct protection because of their outstanding qualities.

These findings should serve for the preparation of the National Spatial Plan, but also at the local level: firstly as information about what actually exists in the territory of a local community, and how important it is in comparison with the entire country; and secondly, also as technical basis for the preparation of local spatial plans and issuing spatial development permits.

Implementation of landscape development and protection objectives

Legislative bases for the implementation of landscape development and protection objectives are incorporated in the Constitution of the Republic of Slovenia. In detail they are stipulated by the Spatial management Policy of the Republic of Slovenia, Spatial Planning Act, Construction Act, Environment Protection Act, Nature Conservation Act, Cultural Heritage Protection Act, Triglav National Park Act, and Škocjanske jame Regional Park Act.

Legislative bases for sectoral landscape planning and management are stipulated in Agricultural Land Act, Forest Act, Water Act, Mining Act, as well as other acts and implementing regulations, decrees and regulations, derived from these laws. Important for the execution of landscape planning and management are instruments based on sectoral strategies and national programmes.

In addition to the national legislation, the landscape planning and management instruments are also defined by international obligations, conventions and agreements, as well as European guidelines. Practice has shown that sectoral policies and programmes alone cannot produce the desired results, which has been the reason for the creation of European guidelines aimed at ensuring quality spatial development.

Since the problems of landscape evaluation, development and protection are interesting for transnational projects, we have proposed an international project in the framework of Interreg III b, which would represent an upgrading of past endeavours towards landscape evaluation and classification, and the harmonisation of methods used. The result of this project should present a common approach to the evaluation of European landscapes, and also to the development of guidelines for landscape

planning and management, as well as for planning landscape development activities which might change them, and activities aimed at the rehabilitation of degraded landscape units. In the framework of this project, we should accumulate and upgrade our past experience (various attempts at landscape evaluation in Europe), as well as prevent further loss of landscape characteristics and diversity created and preserved through centuries.

In Slovenia, there is an increasing awareness of the urgency of preserving landscape values, which is also enforced in the preparation of the spatial planning reform. In connection with this, there are also more and more confirmations of a thesis that the only possible way to preserve cultural landscapes is through appropriate land use, and that protection by way of natural reserves – which is otherwise well established both in our country and abroad, but limited to smaller areas – is less promising. Past research, as well as practice have shown that a much more suitable approach is the one which undertakes the protection of outstanding landscapes through spatial planning procedures, i.e. by way of planned guidance of development activities in landscapes.

Spatial Management Policy of the Republic of Slovenia (2001)

The Slovenian Spatial Management Policy is a long-term document, which denotes the achieved degree of consensus on the essential spatial management objectives. Together with the Slovenian Economic Development Strategy and the Slovenian Regional Development Strategy, it is the basic policy document for guiding national development.

The Policy represents a framework for:

- coordination of sectoral spatial development policies,
- reform of spatial management system,

and at the same time it is also the basis for preparing the Spatial Development Concept of Slovenia.

The new Spatial management Policy of the Republic of Slovenia presents declarative political positions and attitudes to the landscape, and represents the first consensus on the attitude assumed by Slovenia in relation to the landscape. The Spatial Planning Policy has been created on the basis of the Spatial Development Conditions and Trends, which points out the most critical problems related to space and the existing spatial planning system. The new Spatial Planning Act will also introduce the preparation of the Spatial Development Conditions and Trends report, based on uniform indicators of monitoring the conditions and trends in space, including the indicators of landscape conditions and trends.

New Spatial Planning Act (proposal, in preparation during 2002)

The new Spatial Planning Act will introduce a number of novelties in landscape planning. An essential novelty, for instance, is that a regional planning level is introduced, and the landscape and landscape planning instruments are made equal to other spatial systems in the overall spatial planning system. Slovenian landscape planning has been undertaken systematically through the Spatial Development Conditions and Trends, Spatial Planning Policy, Spatial Plan of the Republic of Slovenia, Regional Spatial Concepts, Local Spatial Plans, as well as through the Landscape Concept, and other spatial implementation acts.

New Spatial Development Strategy of Slovenia

(in preparation during 2002)

Slovenia is implementing new approaches to spatial planning also at the national level through the preparation of Spatial Development Strategy of Slovenia. Along with the National Environmental Protection Program and the Economic Development Strategy this is one of the main strategic documents oriented toward sustainable development. The emphases are primarily on subsidiarity, flexibility and integration in the wider European space as the general parameters for guiding spatial development. Planning is seen as a continuous process where it is crucial to have a good set of criteria to guide the spatial development, rather than pre-set solutions that might be unable to manage the continuously changing interests.

A constituent part of the Spatial Development Strategy of Slovenia is the concept of spatial development of the landscape system. It represents the “national landscape plan” defining the values of Slovenian landscapes, binding to concern for the conservation of nature, binding to the conservation of cultural landscape heritage, proposing sustainable use of landscape potentials, and it is based on our conception of what we wish to achieve in the landscape space in the future. The National Spatial Plan imposes obligations on actors in landscape space, provides guidelines for their activities, and offers opportunities for development, complying with nature and the expectations of people.

Slovenian landscape development and protection instruments in spatial planning

In 1999, during the preparations of the amendments of the National Spatial Plan, and particularly during the preparation of the new Spatial Plan of Slovenia – Spatial Development Strategy of Slovenia, we therefore tried to go beyond the sectoral treatment of landscape. We defined various landscape areas as well as guidelines for their protection and development. These guidelines represent a starting point for planning

at lower levels and for the implementation of sectoral policies. Consequently, the regional level should prepare regional spatial development concepts, while the local authority level should prepare landscape concepts, which should apply uniform treatment to the entire area irrespective of its administrative boundaries.

Spatial planning is also developing a number of instruments, which indirectly introduce landscape protection aspects into spatial planning and management. These are, on the one hand, planning instruments requested by the legislation, which are being prepared as the spatial and development plan needs assessments: a development initiative necessity analysis, cost and benefit analyses, technical and technological acceptability analyses, vulnerability studies, comprehensive environmental impact assessments, and environmental impact assessments.

The Environmental Vulnerability Studies define spatial vulnerability to certain development activities and represent direct integration of conservation criteria into the preparation of spatial plans. The Strategic Environmental Impact Assessment, on the other hand, is intended for the assessment of development documents of a more general character, i.e. spatial plans, development policies, and development programmes. The environmental impact assessments introduced at various planning levels are instruments for assessing alternative planning proposals.

Aspects of landscape characterisation and assessment in the United Kingdom

Graham FAIRCLOUGH

English Heritage, United Kingdom

Landscape, sustainability and characterisation

The European Landscape Convention promotes the assessment and understanding of all landscapes as an essential step in the sustainable and democratic management of the European common heritage. Ways of achieving this will be diverse across the range of European practices. This note is a summary of current work in the United Kingdom. UK work is underpinned by ideas such as those of Sustaining the Historic Environment, a path-finding English Heritage document published in 1997 that explored many of the ‘new’ ideas about public participation, inclusion, multiple values and sustainability that in England are now embedded in UK government policy for the historic environment¹.

UK work on landscape characterisation has many inter-related aims, including:

- to understand the landscape and its character better, both in terms of natural and cultural values, and in terms of its present day character and its historic and archaeological dimensions;
- to engage public interest in landscape as part of environmental health and quality of life, and to provide frameworks for incorporating democratic, community and personal views of landscape;
- to use the concept of ‘landscape’ to integrate and connect together all types of environmental (natural and cultural) heritage as an integrated contribution to sustainability;
- to use a clear and inclusive appreciation and perception of landscape to influence decisions on shaping the future of the landscape and managing change to it.

There has been interest in landscape assessment in the UK since at least the 1970s and ‘modern’ methods appeared during the 1980s. During the 1990s, there has been a growth of interest in “characterisation”, a word used to denote a broad and generalised understanding and appreciation of the overall character and significance of the environment or heritage of an area, preferably at landscape scale. Characterisation tries to take into account multiple ways of valuing, in order to help manage change. It goes beyond the selective designation of special places in giving some value and

1. A force for our future; DEFRA/DCMS 2001; www.culture.gov.uk/heritage.

significance to all places everywhere, but it is supports designations where they are necessary.

Methods of characterisation

There are two main UK approaches to landscape assessment that are mutually complementary. Both types of approach are first and foremost multi-purpose tools to help manage change in the landscape.

The longest established method is landscape character assessment, promoted by the Countryside Agency (the government agency with responsibility for overseeing the stewardship of the countryside and the health of rural life). It mainly concerns the aesthetic, associative and visual appreciation of landscape, but also recognises that landscape contains many other values such as ecological, environmental or cultural. New guidance on how to carry it out, covering both England and Scotland, has recently been published¹. Large parts of England now have landscape character assessment in daily use as part of landscape management, at both county and district level. Very similar methods are also in use in the two other countries of the UK, Wales² and Northern Ireland.

The other current method is Historic Landscape Characterisation (HLC). In England, this is a national programme carried out for English Heritage (the government agency responsible for leading the protection, management and sustainable use of the historic environment, in both town and country) by local government archaeological services³. HLC is a fairly new procedure, devised during the first half of the 1990s⁴, being first used in Cornwall (SW England) in 1994⁵ and then in many other places⁶. It is currently being adopted, tailored to local needs, in a number of other European countries⁷.

HLC is slightly ahead of most landscape assessment in being fully GIS-based. It also differs in being an archaeological method that highlights the cultural and historic dimension of the landscape. It began as a mainly rural method, but is now being

1. Countryside agency & scottish natural heritage, 2002: *Landscape character assessment: guidance for England and Scotland*, CAX 84, www.countryside.gov.uk/caci/guidance.

2. <http://www.ccw.gov.uk/generalinfo/index.cfm?Subject=Landscape&lang=en>

3. www.english-heritage.org.uk; www.algao.org.uk.

4. Fairclough, G. J., Lambrick, G. and McNab, A.1999: *Yesterday's World, Tomorrow's Landscape*, London: English Heritage.

5. Herring, P. 1998: *Cornwall's Historic Landscape. Presenting a method of historic landscape character assessment*, Cornwall Archaeology Unit and English Heritage, Cornwall County Council, Truro, www.cornwall.gov.uk/history/cau.

6. eg Hampshire: www.hants.gov.uk/landscape.

7. See Fairclough, G.J. and Rippon, S.J. (Eds) 2002: *Europe's Cultural Landscape: archaeologists and the management of change*, EAC Occasional Paper no 2, Europae Archaeologiae Consilium and English Heritage, Brussels and London.

adapted to operate in urban contexts as well. It is in use in Wales in a more narrative-based form better attuned to revealing the less tangible cultural associations of landscape¹, and in a very similar form in Scotland².

HLC is used in England as an alternative to the creation of a selective register of the 'best' historic landscape areas (although such a register successfully exists in Wales). It covers all areas of England, identifying historic character everywhere without highlighting relative significance, thus – like landscape assessment generally and fully in keeping with the European Landscape Convention – leaving evaluation to take place only when change is being considered. It was never intended as standalone, but as a contribution to holistic landscape assessment; it was linked from the outset to parallel work by landscape architects by means of a Countryside Agency policy paper called "Views from the Past".

The understanding gained from any type of landscape character can be used in many different ways. Most simply, it can add knowledge of landscape to traditional environmental records such as Site and Monument Records or to biological records, to assist with informed decision-making. It can also be used to identify weaknesses in existing knowledge, to define future research needs, or as a benchmark against which to measure change in the landscape and change in our knowledge and perception of it. The UK government, for example, is currently carrying out a project to define clear indicators for monitoring landscape quality and change that will use landscape assessment as one of its key components.

Landscape characterisation also offers closer links to public awareness. The landscape is often more emotionally and intellectually accessible to the public than other types of natural or cultural heritage. Landscape (not ecology or archaeology) is usually what people see, imagine or understand when they contemplate the environment. Because it is so ubiquitous, and because it can recognise multiple values, it can more readily be used to support local identity and common heritage, and to be democratic, for significance and future management.

Several projects in the UK are starting to learn how to make landscape characterisation more easily accessible to people so as to enrich expert-led appraisals by adding the views of local people and visitors. Ways of doing this are being tested in many areas, for example in North West England, in the Bowland/Lune project as part of a Culture 2000 network, European Pathways to the Cultural Landscape, that has characterisation and perception at its core³.

1. www.cpat.org.uk/projects/longer/histland.htm.

2. www.rcahms.gov.uk/current.

3. www.pcl-eu.de; Nord Paulsson, J. and Fairclough, G.J 2002: Bjare and Bowland: Computer Applications in *European Pathways to Cultural Landscapes*, a Culture 2000 programme, in Burenhult, G. (Ed) 2002: *Archaeological Informatics: Pushing the Envelope*, CAA Conference Proceedings, Gotland, 2001, BAR International Series 1016, Archaeopress, 551-557.

Different levels of appraisal

Landscape assessment takes place in the UK at a variety of levels, creating a ‘ladder of understanding’, from local, through regional, to national (and ultimately European) high-level overviews. All of them can make important contributions to the operationalisation of the European Landscape Convention. At national level in England there is the Countryside Character map, prepared by the Countryside Agency with support from English Heritage and English Nature (the government agency responsible for the conservation of biodiversity, wildlife and earth sciences). This divides England into 160 character areas defined by distinctive mixtures of landscape types¹. There is also a historically-specific national map of character based upon historic settlement patterns that divide England into three large provinces and 28 sub-provinces reflecting landscape distinctions that are at least 1500 years old². It forms the basis for more local and thematic on regional historic landscape character³.

These national assessments provide frameworks for more detailed assessments and strategies which now exist in most parts of the UK⁴. These county council (i.e. sub-regional) or district level (ie municipality) assessments are always linked closely to the spatial planning system, within which they have a major use in facilitating decisions⁵. They also form the foundation for landscape strategies and countryside management plans, for targeting of EU agri-environmental grant schemes, or for outreach and educational and stakeholder initiatives – in short, for all the general and specific measures that the European Landscape Convention envisages as means of meeting its objectives of promoting landscape protection, management and planning and the support of the public’s active role in these matters.

1. Countryside Agency, 1998-1999: *The Countryside Character of England* (eight regional volumes), Cheltenham; www.countryside.gov.uk/cci.

2. Roberts, B.K. and Wrathmell, S. 2000: *An Atlas of Rural Settlement in England*, English Heritage, London.

3. Hall, D. 2001: *Turning the Plough, Midland open fields: landscape character and proposals for management*, Northamptonshire County Council & English Heritage; www.northamptonshire.gov.uk/goto/openfields.

4. <http://www.lancsenvironment.com/strategies/landscapecharacass>.

5. See Green, L.M. & Bidwell, P.T. (Eds) 2002: *Heritage of the North Sea Region: Conservation and Interpretation*, North Sea InterReg IIC Conference, March 2001, South Shields, Donhead, Shaftesbury, 123-149.

Le territoire urbain en termes de paysage

Marica SOLOMON

Architecte urbaniste, Institut national de recherche pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire – URBANPROIECT près du ministère des Travaux Publics, des Transports et du Logement, Bucarest, Roumanie

Avant la Convention européenne du paysage, le paysage n'a pas vraiment fait l'objet d'une préoccupation spécifique et systématique en Roumanie. Ainsi, bien que signataire de la Convention européenne du paysage, la Roumanie se retrouve dans la position de «découvrir» le domaine. Il est toutefois possible de trouver un nombre réduit de spécialistes, surtout parmi des gens travaillant dans le domaine classique du patrimoine, qui, à un moment où à un autre ont été confrontés au problème. Le sujet n'a cependant pas encore pénétré la vie pratique ni d'autres milieux que celui des spécialistes.

Après avoir repris le contact avec les milieux professionnels – interrompus assez brutalement et radicalement pendant les années 70 et 80 – les professionnels roumains ont été d'abord absorbés par l'urgence du problème du patrimoine et c'est seulement maintenant qu'ils commencent à être confrontés au thème du patrimoine au sens le plus large: au paysage. Cela devient d'une extrême importance, après dix années de changements qui ont affecté le développement spatial, à cause des effets produits par de grands changements structurels, au niveau de l'économie, de la société, et de la législation.

Le paysage, instrument du contrôle de la qualité du développement spatial

L'expérience d'autres pays européens est, à divers égards, beaucoup plus avancée de celle de la Roumanie.

Parmi ces différentes expériences, celle qui nous a paru porteuse de plus de substance et qui peut faire du paysage un vrai instrument de contrôle efficace de la qualité du développement urbain est celle qui a sa source dans la Renaissance italienne. C'est la tradition qui relie le plus explicitement la notion de paysage aux effets de la transformation de la nature dû à son habitation par l'homme, c'est la tradition d'une culture qui utilise l'image observée/analysée pour transformer le cadre de vie dans le sens voulu, à travers le projet.

Cette direction nous semble contenir le plus d'atouts pour la construction d'un instrument qui peut se montrer vraiment efficace dans cet effort qui vise la qualité du paysage. Une qualité très européenne, étant donné qu'elle est basée sur une reconsidération culturelle du territoire, qui n'est plus seulement le territoire support pour la vie humaine, mais le joli cadre de vie ou le cadre qu'il faut embellir et écologiser,

qu'il s'agisse de l'urbain ou de l'extra-urbain. C'est dans ce sens là que le paysage nous semble particulièrement adapté à la situation actuelle de la Roumanie.

La spécificité de la situation roumaine

Dès que l'on reconnaît le poids des traditions culturelles sur les positions vis-à-vis du paysage, et donc de l'approche que l'on a choisi, on constate l'énorme complexité et la difficulté de la situation de la Roumanie. D'une part, on traverse une période difficile durant laquelle on est enclin à des préoccupations liées à la qualité de l'environnement/paysage tant on a besoin d'investissements immédiats – il s'agit là d'une attitude encore assez courante au niveau des administrations locales et partagée par les habitants qui sont très préoccupés par le besoin de trouver un travail et le niveau de la rémunération. D'autre part, nous n'avons pas une vraie tradition dans ce domaine, ni une vraie tradition du travail avec l'histoire et la forme du territoire, ni une tradition de l'implication des habitants dans des actions liées à la qualité du milieu dans lequel ils vivent.

Une expérience dans le domaine du paysage urbain

Un groupe roumain de recherche dans le domaine de l'urbanisme à eu l'occasion de tester les atouts de l'utilisation du paysage comme instrument d'investigation de la ville traditionnelle de l'Europe orientale, en l'occurrence la ville de Bucarest. L'occasion a été donnée par la participation au projet Let's Care Method dans le cadre du programme Interreg II C – Cadeses.

Aborder ce type de ville traditionnelle en terme de paysage s'est avéré spécialement approprié, vu l'extrême complexité, plutôt contradictoire, de sa structure et de sa morphologie d'une part et aussi, vu le fait qu'elle est le résultat d'une imbrication apparemment aléatoire et disparate de morphologies et de typologies extrêmement différentes les unes des autres. Considérer dans des analyses qui ont visé aussi bien la structure générale que certaines zones particulières, que l'on a essayé d'établir en unités de paysage, le devenir du tissu comme reflet du devenir de la communauté, les processus de transformations urbaines provoquées par les importantes transformations de la société roumaine à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, s'est avéré beaucoup plus utile que les simples analyses morphologiques et typologiques. On a ainsi pu surprendre dans toutes ses nuances la complexité du tissu urbain dont la diversité morphologique et architecturale, les fréquents sauts d'échelle et de style, la subtile hiérarchie des espaces publics, qui font le charme de la ville, très appréciée par une bonne partie des habitants mais aussi la placent dans une situation de grande vulnérabilité face à la libéralisation du marché.

Le paysage comme instrument d'analyse urbaine nous a permis de mieux saisir le tissu urbain comme produit et habitat d'une certaine forme de société, de mieux

comprendre le grand nombre de variations d'un même modèle de tissu que l'on peut rencontrer dans une même ville, de mieux saisir les spécificités de chaque zone de la ville, de mieux insérer la dimension temps dans la ville.

On considère que pour ce type de ville européenne l'approche en terme de paysage permet d'acquérir une connaissance des nuances, nécessaire pour établir de solides programmes de réhabilitation, de gestion et de réaménagements urbains.

La dimension temporelle des paysages

Jean-Claude GALL

Professeur de géologie à l'Université de Strasbourg, Représentant de European Palaeontological Association

S'il est possible de décrire un paysage à travers un certain nombre de paramètres tels un relief, un climat, une végétation ou une faune, le paysage ainsi caractérisé demeure une entité statique, figée, immobile. Pour le rendre intelligible à un observateur, il convient d'y ajouter une dimension supplémentaire, celle du temps. Un paysage est en effet l'aboutissement provisoire de transformations et de façonnements qui se sont déroulés à l'échelle des temps géologiques sous l'action conjuguée des processus physiques, biologiques et anthropiques. C'est une réalité toujours en évolution qui s'inscrit entre une histoire et un devenir, évolution sensible même à l'échelle d'une vie humaine.

Un exemple familier illustrant ce propos est celui des morphologies contrastées des paysages qui constituent l'Alsace: la plaine du Rhin, les collines du vignoble, le massif montagneux des Vosges. Une telle structuration s'est mise en place au cours des derniers 50 millions d'années de l'histoire géologique lorsqu'un vaste domaine subméridien s'étirant de Bâle à Mayence s'est progressivement effondré, créant une dépression, le fossé rhénan, tandis que ses bordures amorçaient une lente remontée qui se trouve à l'origine des reliefs actuels des Vosges et de la Forêt Noire. Les collines occupent une situation intermédiaire entre les mouvements antagonistes d'effondrement et de rehaussement. Fossiles et roches sont autant d'archives qui retracent les étapes de cette histoire en révélant que le fossé rhénan fut d'abord occupé par des lacs puis transformé en lagune sur salée, avant d'être envahi par la mer pour finalement, à l'époque des glaciations, se transformer en steppes parcourues par des troupeaux de mammouths.

Inclure la dimension temporelle dans la définition du paysage enrichit à coup sûr une réalité qui ne peut pas se réduire à un catalogue de végétaux et d'animaux ou à la description, si minutieuse soit-elle, de particularités physiques. Un paysage n'est perceptible qu'à travers la conscience de l'histoire. L'éducation aux paysages est rendue plus attrayante lorsqu'on y inclut leur histoire, leur genèse. L'enseignement de la géographie et de la géologie y contribue.

Dans cette perspective, force nous est d'admettre qu'il y a des paysages qui transcendent les frontières et représentent un patrimoine commun de l'Europe, voire de l'humanité. Il s'agit des sites géologiques remarquables, exceptionnels, tels certains gisements de fossiles ou de minéraux, qui témoignent comment les paysages actuels se sont organisés au cours du passé géologique et qui, en quelque sorte, nous racontent

l'Europe. Or, à l'instar de certains sites archéologiques, les gisements de fossiles et de minéraux constituent un patrimoine non renouvelable qui suscite des convoitises et fait l'objet d'un pillage organisé et d'un trafic illicite. Des échantillons d'un intérêt scientifique inestimable sont détruits ou soustraits à l'attention des scientifiques. Il est vrai que bon nombre de pays européens ont pris des initiatives pour enrayer la dilapidation de leur patrimoine paléontologique ou minéralogique. Mais ces mesures encore dispersées méritent une harmonisation à l'échelle de l'Europe.

C'est cette dimension «historique» que l'ONG European Palaeontological Association souhaite voir intégrer dans la Convention européenne du paysage. Pourquoi cette organisation entreprend-t-elle une telle démarche ? D'abord, parce que les Sciences de la Terre, en particulier la Paléontologie, se préoccupent de reconstituer la face changeante de la Terre c'est-à-dire l'évolution des paysages au cours du temps. Ensuite, parce que reconstituer une histoire nécessite l'interprétation d'archives, en l'occurrence les fossiles et les roches.

European Palaeontological Association a connaissance des sites remarquables des différents pays d'Europe qu'il convient de protéger et de valoriser et a vocation d'attirer l'attention des autorités sur les menaces encourues par certains gisements. C'est pourquoi elle souhaite que la Convention européenne du paysage intègre dans ses objectifs les sites d'intérêt historique que sont les gisements de fossiles et de minéraux.

Bibliographie pour mémoire

Gall J.C. (2002): *Les métamorphoses de la Terre. Ce que racontent les paysages*. Edit. Vuibert, Paris.

Les ateliers des paysages: un instrument important pour l'application de la Convention européenne du paysage

Felice SPINGOLA

Centro Studi Pan, Italie

Dans le cadre des activités du Programme Interreg IIC – Projet paysages méditerranéens et Alpes latines, le Centro Studi Pan, en tant que responsable du projet pour la Région de la Calabre, a réalisé l'Atelier régional du paysage¹, qui a été basé dans le Protoconvento Francescano de Castrovillari, dans le Parc national du Pollino.

La construction de l'Atelier a été entamée en 1999 et les activités d'étude et de recherche se sont développées parallèlement à l'élaboration par le Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage.

L'Atelier régional du paysage a pour but d'être:

- un Centre de documentation et une banque de données concernant la nature et la qualité des paysages;
- un Observatoire des transformations du paysage;
- un forum des perceptions sociales et des attributions partagées des paysages;
- un laboratoire de formation de nouveaux paysages;
- une structure de formation et d'information des populations locales, particulièrement pour les étudiants, les administrateurs, les techniciens, etc.

L'Atelier est équipé:

- d'une station cartographique (ordinateur, plotter, GIS, etc.);
- d'une bibliothèque thématique informatisée;
- d'une banque de données sur l'iconographie du paysage, historique et actuelle informatisée.

L'Atelier régional du paysage, avec sa structure et ses acquisitions de documentations, a ainsi permis d'effectuer:

- une recherche sur la perception sociale du paysage auprès d'un échantillon de la population du Parc national de Pollino;

1. La mise en place d'un réseau afin de construire des Ateliers du paysage au niveau des régions impliquées dans le Programme Interreg II C a été effectuée par le Prof. Giurgiu Pizzicati et le Docteur Felice Spingola, coordinateurs nationaux de l'enquête sur la perception sociale du paysage, qui a concerné, à différents niveaux, les onze régions italiennes ayant participé au Projet paysages méditerranéens et Alpes latines.

- la réalisation d’une anthologie de textes de littérature d’auteurs et de voyageurs ayant décrit à diverses occasions, le paysage du Parc national de Pollino;
- la production de plusieurs cartes thématiques sur la transformation du paysage depuis la Deuxième Guerre Mondiale à ce jour;
- l’élaboration de sept monographies concernant la transformation du paysage urbain et rural.

En outre, plusieurs réunions ont été organisées afin de faire connaître et de partager les acquisitions scientifiques au niveau de l’Atelier régional du paysage et de diffuser le débat existant au niveau européen.

L’Atelier régional du paysage a également réalisé, au cours de l’année scolaire 2001-2002, le premier cours d’éducation au paysage¹ au lycée scientifique de Castrovillari, expérience qui s’est révélée enthousiasmante parmi les professeurs et les étudiants. Cette expérience sera répétée et prolongée la prochaine année scolaire avec un élargissement à quatre autres écoles du secondaire – lycée classique, institut pour géomètre, institut hôtelier. Le but principal du cours est de faire acquérir aux étudiants le sens de l’appartenance au milieu dans lequel ils vivent et de la ré-appropriation de leur territoire. Comme laboratoire de recherche, la vallée du fleuve Coscile a été choisie en raison des changements socio-économiques intervenus après la Deuxième Guerre Mondiale. La vallée est actuellement complètement abandonnée et dans certaines parties, est devenue une décharge à ciel ouvert. La Communauté des communes de montagne Ialo-Arbreshe du Pollino a décidé de financer un projet participatif, élaboré par les étudiants et l’Atelier régional du paysage avec l’implication de leurs parents et des personnes âgées, qui ont encore aujourd’hui des activités le long du fleuve.

La création de l’Atelier régional du paysage a suscité un énorme intérêt parmi les experts du paysage et nombreuses sont les demandes tendant à la connaître les activités réalisées et leur organisation.

Actuellement, certains techniciens – surtout des architectes et des ingénieurs – de la région Calabre veulent constituer et réaliser des Ateliers locaux du paysage en liaison avec l’Atelier régional du paysage.

Le Parc national du Cilento et du Vallo de Diano est concerné par l’expérience de l’Atelier régional du paysage dans le cadre de la mise en place de l’Observatoire du paysage dans les parcs méditerranéens.

L’Atelier régional du paysage a collaboré et travaillé avec l’Université de Calabre – Département de la planification territoriale – dans l’activité didactique, dans le cadre

1. L’Atelier régional du paysage élabore une proposition de cours d’éducation au paysage avec d’autres partenaires de l’Union européenne afin de réaliser une expérience commune dans le domaine de l’éducation au paysage et de comparer les méthodologies didactiques et les expériences en cours.

d'une formation en analyse, évaluation et programme du paysage qui a eu lieu au cours de l'année scolaire 2001-2002.

L'Atelier régional du paysage collabore par ailleurs étroitement avec l'Atelier des paysages méditerranéens de Pescia, dans la Région Toscane, qui a été le premier Atelier du paysage réalisé en Italie et qui impliqué plusieurs administrations locales.

Le Centro Studi Pan a entamé un dialogue avec la Région de la Calabre pour donner à l'Atelier régional du paysage un statut juridique spécifique et envisager de diffuser l'expérience sur l'ensemble du territoire régional.

Les résultats positifs obtenus et les indications concrètes résultant de l'expérience de l'Atelier régional du paysage permettent de dire qu'il serait très utile et pourrions-nous dire urgent, de la partager avec d'autres partenaires européens et de vérifier par là même, la possibilité de créer un réseau d'ateliers s'occupant du paysage au niveau européen, afin de promouvoir l'application des principes contenus dans la Convention européenne du paysage¹.

1. Le réseau d'Ateliers du paysage au niveau des régions impliquées dans le programme Interreg II C a été élaborée par le Professeur Giorgio Pizziolo et par le Docteur Felice Spingola.

Conclusions

Theme 1

Landscape policies: the contribution to the well-being of European citizens and to sustainable development – social, economic, cultural and ecological approaches

Mr Jean-François Seguin, Moderator-Rapporteur, said that discussions had been extremely fertile. They had looked at institutional questions and specific situations. A large number of countries had replied to the questionnaire they had been sent for document T-FLOR 2 (2002) 11 and addendum, concerning the summaries of landscape policies in Council of Europe member states. Several points arose here:

- for official bodies, landscape was a difficult question on account of its complexity. It had been built into administrative systems comparatively recently (in France, for example, in 1993) and administration still tended to be divided into sectors. Landscape, however, took in three matters: interaction between people and nature, the quality of people's surroundings; and sustainable development. Countries were very aware that the situation was a new one;
- the subject of landscape took in both protection and development and it brought specialists and laymen together in public debate instead of ranging them on opposite sides. Traditional distinctions were thus set to disappear because the various questions interlocked instead of being separate. The European Landscape Convention was noticeably modern: landscape could not be handled within any one sector or at any one administrative level;
- regulatory instruments could not provide the sole basis for landscape policy. Its planned implementation was no less important and influenced legal instruments in so far as the planning tools were intended to facilitate, not hamper, action. Programmed intervention was important. It was people's quality of life that was at stake;
- official policy could not afford to remain a purely conceptual matter. It had to be made in situ and be demonstrably validated by the new landscapes it created.

Thème 1

Politiques du paysage: contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable – approches sociale, économique, culturelle et écologique

M. Jean-François Seguin, Modérateur-rapporteur, fait part de la richesse des débats qui ont eu lieu. Il indique que celui-ci a permis d'examiner les questions institutionnelles et de présenter des situations concrètes. De très nombreux Etats ont répondu au questionnaire qui leur avait été adressé pour l'établissement du document T-FLOR 2 (2002) 11 et de son addendum: «Informations reçues concernant la Fiche synthétique de présentation des politiques de paysage menées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe». Plusieurs remarques peuvent être faites à cet égard:

- le sujet du paysage présente pour les organisations institutionnelles des difficultés liées à sa complexité. Il est inscrit depuis relativement peu de temps dans les systèmes administratifs (en France depuis 1993, par exemple) et l'administration se fonde encore le plus souvent sur une répartition des politiques sectorielles. Or, le paysage renvoie à trois questions: celle de l'interaction homme/nature, celle de la qualité du cadre de vie et celle de la préoccupation du développement durable. Les pays sentent bien que cette situation est nouvelle.
- le thème du paysage renvoie aussi bien à la question de la protection qu'à celle de l'aménagement et il rassemble aussi bien les experts que les citoyens dans le cadre d'un débat public au lieu de les opposer. Les distinctions traditionnelles sont ainsi vouées à disparaître car les diverses questions qui apparaissent ne sont pas séparées mais mêlées. Il est possible de relever la modernité de la Convention européenne du paysage: le paysage ne peut être traité en tant que question sectorielle ni à un seul niveau administratif;
- les politiques de paysage ne peuvent reposer que sur des instruments de nature réglementaire. La planification opérationnelle est tout aussi importante. Celle-ci influence cependant les instruments juridiques dans la mesure où les outils qu'elle développe ont pour objet non pas d'empêcher de faire mais de favoriser l'intervention. L'intervention programmatique est ainsi importante. Il s'agit d'élever la qualité de vie des citoyens;
- les politiques publiques ne peuvent rester à un niveau conceptuel. Elles doivent se réaliser sur le terrain, trouver une évidence dans la création de paysages nouveaux.

Mr Michel Prieur, Expert of the Council of Europe, said that introducing participation into official policy on landscape was a good illustration of the well known rule that participation, although there was enthusiasm for it, added complications and uncertainties to the business of actual implementation. There were a good many informal participatory practices, but little or insufficient supervision of them.

The question of participation was in fact encountered throughout the convention. Consequently it was necessary to make more appropriate provision for giving effect to its different phases. Participation was one aspect of the subject matter of the Aarhus Convention. Chronologically the two instruments were close, and that was significant. Of the 24 countries which had signed the Florence Convention, 21 had also signed the Aarhus Convention and seven had ratified it. Attention should therefore be given to how the two instruments interfaced.

The different stages and forms of participation warranted examination. There were four considerations:

- the variety of players (the public, the private individual, elected representatives, business and industry, etc);
- the participation arrangements, according to whether participation was reactive or proactive, with a view to wider participation;
- what information needed providing to those interested in participation (awareness-raising and education);
- the scope of participation, which depended on what participation was expected to achieve.

M. Michel Prieur, Expert du Conseil de l'Europe, indique que le thème de la participation des politiques publiques en matière de paysage reflète bien le principe bien connu selon lequel au-delà de l'intérêt pour la participation, les choses deviennent plus compliquées et incertaines pour être concrétisées. Il y a beaucoup de pratiques informelles de participation mais peu ou pas assez d'encadrement de celles-ci.

Or, la question de la participation se retrouve tout au long de la Convention. Apparaît donc la nécessité d'une concrétisation plus adaptée de ses différentes phases. La question de la participation va se rattacher au sujet traité dans le cadre de la Convention d'Aarhus. Il est par ailleurs possible de noter la simultanéité de temps de l'adoption des deux instruments, qui ne doit pas laisser indifférent. Sur les 24 Etats qui ont signé la Convention de Florence, 21 ont également signé la Convention d'Aarhus et 7 l'ont ratifiée. Il convient donc d'étudier l'interface entre ces instruments.

Il convient d'examiner les différents moments et les différentes formes de la participation et d'étudier quatre éléments:

- la diversité des acteurs de la participation (public, particuliers, élus, acteurs économiques...);
- les modalités de la participation, qui varie selon que la participation est réactive ou proactive pour une participation plus générale;
- le contenu de l'information de ceux qui veulent participer (sensibilisation et éducation);
- la portée de la participation, celle-ci devant être conditionnée par rapport au résultat que l'on en attend.

Theme 2

Landscape identification, evaluation and quality objectives, using cultural and natural resources

Mr Yves Luginbühl, Expert of the Council of Europe, presented the workshop's findings.

Identifying and evaluating landscapes and drawing up landscape-quality objectives were two tasks in which there was more than one requirement to be met. The requirements stemmed both from major Council of Europe objectives and the text of the European Landscape Convention: firstly performance of the tasks had to be democratic and secondly the work had to make a contribution to sustainable development – that is, safeguard regeneration for a very long time and afford access to and fair sharing of natural resources.

Identifying and evaluating

That meant that landscape identification and evaluation could no longer use the methods which had been current when landscape had been treated as meaning exceptional, outstandingly picturesque landscapes. Now the concern was quite different: it was all landscapes, whether outstanding ones or, primarily, the landscapes of people's daily lives, those within which people went about their daily business and which were altered by their activities.

The focus had therefore shifted. It was now accepted that landscapes did not all have the same meaning for everyone and that each landscape reflected the values which people – who did not all have the same aspirations – assigned to it. What was involved was therefore equivalent in difficulty to exercise of democracy: acceptance of difference, being willing to recognise people's distinctive features as well as what they had in common. One of the prime aims of landscape identification and evaluation was therefore to ascertain those values, as vital knowledge useable in deciding a course of action.

Such values could be of various kinds. They could be universal values – harmony of landscape, to communities asked about the meaning of the term, meant at once harmony between people and harmony between people and nature, both of which matched Council of Europe principles.

They could also be non-universal and:

- belong to national culture. They then fitted into referable to the main models under which societies' attitudes to landscape could be classified (the pastoral model, the

Thème 2

Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles

M. Yves Luginbühl, Expert du Conseil de l'Europe, présente les conclusions des travaux.

Identifier et qualifier les paysages, élaborer des objectifs de qualité paysagère constituent deux tâches qui se situent à la croisée de plusieurs exigences répondant aux grands objectifs du Conseil de l'Europe et que la Convention européenne du paysage a traduit dans son texte: faire en sorte que ces tâches s'effectuent dans le cadre de l'exercice de la démocratie et qu'elles contribuent au développement durable c'est-à-dire à la reproduction dans le temps long et à un accès et un partage équitable des ressources naturelles.

Identifier et qualifier

Dès lors, identifier et qualifier les paysages ne peuvent plus s'effectuer selon les méthodes qui avaient cours lorsque l'on considérait que les paysages étaient les paysages exceptionnels et les plus pittoresques. Aujourd'hui, l'enjeu est d'une autre nature: c'est bien l'ensemble des paysages qui sont concernés, qu'ils soient exceptionnels mais qu'ils soient également et surtout les paysages du quotidien des populations, ceux que les populations côtoient dans leurs déplacements journaliers et qu'elles transforment par leurs activités.

L'enjeu n'est donc plus le même, car il est désormais acquis que tous les paysages ne recouvrent pas les mêmes significations pour tous et qu'à chaque paysage correspondent des valeurs attribuées par les uns et par les autres qui ne partagent pas les mêmes aspirations. Cet enjeu est donc à la mesure de la difficulté de l'exercice de la démocratie: c'est-à-dire accepter les différences, entendre l'autre dans ce qu'il a de singulier et de commun. C'est donc l'un des objectifs premiers du travail d'identification et de qualification des paysages que de mettre à jour ces valeurs, comme des connaissances essentielles utilisables dans le passage à l'action.

Ces valeurs peuvent être de plusieurs ordres. Elles peuvent être des valeurs universelles car l'harmonie des paysages signifie pour les populations interrogées sur la signification du terme: harmonie entre les hommes d'une part et harmonie entre les hommes et la nature, qui correspondent bien aux principes du Conseil de l'Europe.

Elles peuvent également être ou non universelles:

- appartenant aux cultures nationales qui renvoient aux grands modèles qui structurent les représentations sociales du paysage, comme les modèles pastoral, pittoresque, sublime, et qui relèvent du registre de la symbolique esthétique;

picturesque model, the sublime model, etc). These fell within the sphere of symbolics and aesthetics;

- belong to local culture, in which case they could come under different headings – that of collective memory, in which the history of the local community was recorded and which linked that history to the landscape (some people would term such values identity values); or that of lore and skills relating to natural life, as tested empirically in the handling of natural resources, though not all members of the community would necessarily have the same lore and skills because the use made of resources varied; such values could have utilitarian, emotional or aesthetic significance (aesthetics here being different from academic aesthetics and specific to the particular place);
- belong to the culture which each individual built from personal experience, from life as he or she lived it, though culture of that kind was not transposable and was therefore of limited relevance to the general good.

One of the first problems stemmed from the fact that the various value levels were intricately interconnected and thus not easy to distinguish.

The other problem, linked to the preceding one, was that of the level at which values needed identifying, given that values were meaningful at a number of levels:

- the national level could not be disregarded, particularly as population mobility and resultant exchange were inevitably factors. Obtaining knowledge at that level was no doubt a matter for sociologists, geographers and anthropologists, and it was of course for national institutions to commission and finance the necessary research;
- the local level posed the problem of who was qualified to understand the values involved and of how communities themselves could help identification. Was this a job for academic research specialists or should there be collaboration between them and the local people? It would be interesting to know what experiments there had been in that direction and what participative surveys had been carried out;
- the level which was of prime concern for our purposes was of course that of Europe and the planet: it was now realised to what extent landscape developments depended on decisions taken at European or world level. It was of paramount importance that knowledge be amassed so that not just the people but also technicians, politicians and scientists could make use of it.

Two questions arose.

First: how was this difficult work to be tackled and by whom? What was the role of the various players (institutions, the technicians/practitioners, scientists and academics, the local community) at this level? That question had been touched on in discussions but it was a very important one in that there were two aspects to it: on the

- appartenant aux cultures locales où elles peuvent relever de plusieurs dimensions: celle de la mémoire collective où sont gravés les événements de la société locale qui se sont inscrits dans les paysages (certains les nommeraient les valeurs identitaires); et celle des savoirs et des savoir-faire de la nature éprouvés par l'expérience empirique des ressources naturelles, mais qui ne sont pas forcément les mêmes pour tous les habitants, en raison de la diversité des usages; elles peuvent avoir une signification utilitaire, affective, esthétique (différente de l'esthétique académique, et spécifique à ce lieu là);
- appartenant à la culture que chaque individu se forge à travers sa trajectoire personnelle, à travers sa propre vie, mais qui ne peut être transposable et est donc difficilement utilisable dans une perspective d'intérêt général.

L'un des premiers problèmes que l'on a à résoudre, est celui qu'impose la subtile imbrication de ces divers niveaux de valeurs et qui réside dans la distinction de ces divers niveaux.

L'autre problème qui est lié au précédent est celui de l'échelle à laquelle ces valeurs doivent être identifiées puisque ces valeurs ont en effet un sens à plusieurs échelles:

- l'échelle nationale ne peut être occultée, d'autant plus qu'elle est forcément confrontée à la mobilité des populations et aux échanges qu'elle impose. La production des connaissances à cette échelle est sans doute du ressort de la recherche, des sociologues, des géographes ou des anthropologues, que bien évidemment, les institutions nationales ont la responsabilité de commander et de financer ces travaux;
- l'échelle locale pose le problème de leur identification: qui possède la légitimité de comprendre ces valeurs et comment les populations peuvent elles-mêmes contribuer à leur identification ? Les scientifiques ? Ou une collaboration entre eux et les habitants ? Il serait intéressant de faire état ici des expériences qui ont eu lieu dans cette direction et en particulier des enquêtes participatives;
- l'échelle qui, évidemment, nous concerne au premier chef, et qui est celle de l'Europe et de la planète: nous savons à quel point aujourd'hui l'évolution du paysage dépend de décisions qui sont prises à l'échelle de l'Europe ou mondiale. Il est ainsi primordial que la production des connaissances se fasse également à ces échelles afin que les populations mais également les techniciens, les élus politiques et les scientifiques eux-mêmes intègrent cette dimension dans leurs activités.

Deux questions peuvent être posées.

Première question: comment effectuer ce travail difficile et qui doit-on mobiliser? Quelle doit être la place respective des divers acteurs qui interviennent à cette échelle: les acteurs institutionnels, les techniciens ou praticiens, les scientifiques, les habitants. Cette question a été esquissée lors des discussions, mais il est important de souligner son importance, dans la mesure où elle est l'objet d'un enjeu entre la production des

one hand the gaining of new knowledge and on the other the retrieval of collective or popular knowledge by the academic specialists, who might be tempted to appropriate it. If collective knowledge was used in deciding what action should be taken, it was essential to say where it had come from so that communities could see the input they had made to the action proposals and did not feel cheated of the knowledge which they had contributed.

Second: once values had been identified, they needed comparing with knowledge deriving from other fields and disciplines and with the plans of the technical specialists and politicians. This was where we moved from knowledge to action – to drawing up landscape quality objectives.

Landscape quality objectives

Moving from the knowledge stage to the action stage required that any action, whether protective, managerial or developmental, be compatible with the values identified so that the long-term future was secure. For that reason, identification of values could not dispense with knowledge of the facts – that is, the various dynamics at work in the particular landscape, altering that landscape and the values attaching to it.

Landscape was constantly changing – an obvious point but one which needed emphasising. It was therefore important, too, to identify the processes, both social and natural (or biophysical) which changed realities. The growing interest in the social values attaching to landscape and in how landscape was perceived must not obscure the fact that landscape was reshaped by economic, social and biophysical factors. Hence the importance of obtaining data on trends in land use, which were good identifiers of landscape change, including:

- urban development (from the qualitative standpoint);
- development or alteration of agricultural or forestry use;
- exploitation of natural resources (minerals or water, for example);
- enhancement or use of the built heritage;
- major infrastructure;
- economic or tourist development;
- biological or physical processes.

There was thus a multiplicity of factors at play:

- it was possible for all action to be collective and it was mistaken to assume that landscape change was invariably due to major decisions or major works by local authorities or large developers. Landscape change also – primarily indeed – resulted from a multitude of decisions by individuals. But these, in most cases, were

connaissances nouvelles et la récupération des savoirs communs ou populaires par les scientifiques qui pourraient être tentés de les considérer comme les leurs. Si ces savoirs communs sont utilisés dans le passage à l'action il est essentiel de dire d'où ils viennent afin que les populations puissent se reconnaître ensuite dans la formulation des mesures de l'action et ne pas se sentir frustrées de la pertinence de leurs propres savoirs.

Seconde question: une fois ces valeurs identifiées et connues, il s'agit de les confronter aux connaissances relevant d'autres domaines acquis par les disciplines scientifiques ou aux intentions projetées par les techniciens ou les politiques: on est alors ici dans le passage de la connaissance à l'action c'est-à-dire dans l'élaboration des objectifs de qualité paysagère.

Objectifs de qualité paysagère

Le passage de la connaissance à l'action suppose que toute action, qu'elle soit du registre de la protection, de la gestion ou de l'aménagement, soit en cohérence avec ces valeurs, dans le but de prévenir et d'anticiper sur l'avenir dans la longue durée. C'est pourquoi l'identification des valeurs ne peut s'abstraire de la connaissance des faits, c'est-à-dire des dynamiques qui sont en cours et qui transforment les paysages et leurs valeurs elles-mêmes.

Le paysage est en constante dynamique: c'est une évidence, mais il importe de le rappeler. Et il importe donc également d'identifier les processus tant sociaux que naturels (ou biophysiques) qui transforment la réalité. L'émergence de l'intérêt que l'on porte aux valeurs sociales du paysage ou aux phénomènes de la perception ne doit pas effacer que le paysage évolue sous l'influence de faits économiques, sociaux et biophysiques. D'où l'importance des travaux qui mobilisent les données des évolutions de l'occupation des sols et qui constituent un moyen efficace de connaître les évolutions du paysage:

- l'urbanisation (dans sa dimension qualitative);
- les processus de développement et de modification des usages agricoles ou forestiers;
- les processus d'exploitation des ressources naturelles (matériaux du sol, eaux, par exemple);
- les processus de mise en valeur ou d'exploitation du patrimoine bâti;
- les grands équipements;
- les processus de développement économique et touristique;
- les processus biologiques et physiques qui interviennent dans les évolutions du paysage, pour ne citer que les plus importants.

L'enjeu est donc ici multiple, car :

- toute action peut être collective et on a à tort l'habitude de penser que le paysage évolue sous l'effet de grandes décisions et de grands équipements décidés par les

influenced by general trends, which it was therefore important to identify so that decisions as to landscape objectives were informed ones;

- all action had to be appropriate to the various dynamics and either include accompanying measures that ensured consistency between dynamics and the landscape values identified or steer the dynamics in the direction of such consistency;
- all action had to accord with the principle of social fairness – maintain access to natural resources for all and sharing of natural resources by the whole community;
- all action must guarantee long-term continuing regeneration of the natural environment and its resources – that is, make a contribution to sustainable development. It must thus take into account the biophysical processes under way and either fit in with them or seek to steer them in a direction which guaranteed long-term regeneration of the environment and its resources.

Here again it was important to consider the roles of the various players, in particular the role of scientists in relation to the people, that of policy makers in relation to scientists, and that of the local community in relation to practitioners and technical specialists. Ways had to be found of making science, which was increasingly complex, intelligible to people who had not had the benefit of advanced studies. Explaining to the public the complexity of the processes which altered the day-to-day landscape and which posed problems to which there were no simple answers was a large challenge.

That, currently, was one of the hardest problems to solve, and failure to do so caused tense situations which could escalate. It was doubtless in that area that co-operation between the various players in the locality was most necessary – the contribution which the individual player could make, at the appropriate level, in terms of local knowledge, was possibly the only way of overcoming the difficulty of getting across the complexity of landscape change and winning public acceptance of the possible solutions.

collectivités territoriales ou de grands opérateurs. Or le paysage évolue également et surtout sous l'effet d'une multitude de décisions individuelles. Mais celles-ci, dans la grande majorité des cas, s'inscrivent dans des grandes tendances d'évolution. D'où l'intérêt de les repérer et de prendre les décisions en toute connaissance de cause afin de mieux formuler les objectifs de l'action paysagère;

- toute action doit s'inscrire à la fois dans ces dynamiques soit en les accompagnant par des mesures qui permettent de garantir une cohérence entre elles et les valeurs paysagères qui ont été identifiées auparavant, soit en tentant de les orienter vers un sens qui permette cette cohérence;
- toute action doit s'inscrire dans le principe de l'équité sociale, c'est-à-dire respecter un accès et un usage socialement partagé des ressources naturelles;
- toute action doit permettre la garantie de la reproduction du milieu naturel et de ses ressources dans le temps long, c'est-à-dire contribuer au développement durable: elle doit donc prendre en compte les processus biophysiques qui sont en cours et s'y inscrire ou chercher à les orienter vers la voie qui garantisse cette reproduction à long terme du milieu et de ses ressources.

Ici aussi, il importe de se poser la question de la place respective des acteurs et en particulier des scientifiques par rapport aux habitants, des acteurs politiques par rapport aux scientifiques et aux habitants ou aux praticiens et techniciens. Comment imaginer que la connaissance scientifique qui est de plus en plus complexe et souvent difficilement inaccessible à celui qui n'a pas fait d'études poussées lui devienne compréhensible? C'est en effet un enjeu considérable: celui de l'accès par tous à la compréhension de la complexité des processus qui modifient le paysage quotidien et dont les problèmes ne peuvent se résoudre par des réponses simples.

On le sait, c'est l'une des questions les plus difficiles à résoudre aujourd'hui et dont l'absence de réponse conduit à des situations tendues qui pourraient devenir dramatiques. C'est sans doute là que la coopération entre les divers acteurs d'une situation locale est la plus nécessaire, car l'apport par chacun, à son échelle et à sa place, des éléments de sa connaissance du lieu concerné est peut-être la seule voie qui permette de surmonter cette difficulté à comprendre la complexité des transformations du paysage et des solutions envisageables pour que la collectivité les accepte.

Theme 3

Awareness-raising, training and education

Mr Bas Pedroli, Expert of the Council of Europe, presented the workshop's findings by answering a number of questions:

- What was the best way to collect examples of landscape initiatives Europe-wide that fitted the intentions of the European Landscape Convention so that they could be made available on an European Landscape Convention Internet site?

The approach should be to consult projects' Internet sites; ask states to include examples of good practice in the material which they submitted so that they could be placed on the European Landscape Convention Internet site; and make a start with the material already available.

- How was the best possible layout for the European Landscape Convention Internet site to be developed?

A comparative survey of Internet sites should be carried out; the site should be made as attractive as possible to the non-specialist by use of pictures; care should be taken to use accessible language.

- By what method could an attractive work on landscape management be produced, with examples of good practice, with appropriate prominence given to local culture based on the relationship between individuals and the locality, and with coverage of the human rights aspect and the landscape's importance spiritually as well as materially?

A synopsis should be made of the many books already existing on the subject, and it should be carefully illustrated.

- What approach should be used in evaluating school syllabuses and adult environment-education programmes (including action on the ground and specific landscape initiatives) so as to emphasise that local people were the most important experts on creating a sustainable way of life?

Austria now had a ten-year old programme of research on landscape culture, including co-operation with schools. A distinction must be drawn between schools and post-secondary education and the focus must be on innovatory approaches rather than the standard official curriculum.

- How should broadcasting and publication be used to support the European Landscape Convention's objectives?

Thème 3

Sensibilisation, formation et éducation

M. Bas Pedroli, Expert du Conseil de l'Europe, présente les conclusions des travaux en répondant à certaines questions:

- Comment développer une collection d'exemples d'initiatives menées en faveur du paysage à travers toute l'Europe conformes aux intentions de la Convention européenne du paysage, et qui pourraient ultérieurement figurer sur un site Internet de la Convention?

Il conviendrait de: consulter les sites Internet de projets; demander aux Etats d'inclure des exemples de bonnes pratiques dans les éléments qu'ils remettent afin que ceux-ci figurent sur le site Internet de la Convention; commencer avec des éléments déjà existants.

- Comment optimiser la structure du site Internet de la Convention européenne du paysage?

Il conviendrait de: procéder à une recherche comparative des sites Internet; rendre le site plus attractif pour les individus non-spécialistes avec des images; utiliser un langage accessible.

- Comment développer un ouvrage attractif sur la gestion des paysages avec des exemples de bonnes pratiques, accordant une place à la culture du territoire fondée sur les relations entre les individus et le territoire, et liant ceci avec les aspects des droits de l'homme et avec la considération selon laquelle le paysage ne répond pas seulement à des intérêts matériels mais spirituels?

Il conviendrait de: procéder à une synthèse des nombreux ouvrages qui existent déjà sur ce thème et de l'illustrer avec soin.

- Comment évaluer les curriculum pour les écoles d'enfants et pour l'éducation environnementale des adultes (incluant des actions sur le terrain avec des initiatives concrètes en matière de paysage), considérant que les individus de la population locale sont les experts les plus importants pour des conditions de vie durable pour le futur?

Il existe en Autriche depuis dix ans un programme de recherche sur la culture du paysage incluant la coopération avec les écoles. Il convient de faire la distinction entre l'école et l'éducation post-secondaire et de focaliser l'attention sur des approches innovatrices et non les curriculum officiels habituels.

- Comment promouvoir la radiodiffusion et la publication de programmes soutenant les objectifs de la Convention européenne du paysage?

Use could be made here of the experience of countries such as Norway, Austria and Germany. Awareness-raising should be based on the media, journalists should be given the job of developing a strategy, and television series should be made, all with constant reference to the European Landscape Convention.

- How should syllabuses be developed for specialist inter-disciplinary courses incorporating landscape quality objectives?

The International Federation of Landscape Architects (IFLA) had useful experience in this area which could be applied Europe-wide. Courses developed by the International Center for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property (ICCROM) and the European Council of Landscape Architecture Schools (ECLAS) were also a useful basis. The landscape dimension should also be incorporated into single-discipline courses, such as civil engineering degrees.

- How could advantage be taken of the experience of non-governmental organisation active in the landscape sphere?

The European Council for the Village and Small Town (ECOVAST) in particular had brought out a practical handbook “Landscape identification, A guide to good practice”.

- How could exchange of experience be arranged, nationally, between policy/decision-makers and practitioners?
- How should existing landscape-education courses be evaluated and exchange of ideas promoted?

ECLAS and Landscape Europe had indicated their readiness to look into the matter and consult their networks.

- How could a network of university teachers be set up so as to promote educational co-ordination in the field?

ECLAS was willing to look into the question.

Il est possible se référer à l'expérience de certains pays comme la Norvège, l'Autriche ou l'Allemagne et de sensibiliser en prenant appui sur les médias, de donner aux journalistes la tâche de développer une stratégie et de faire des séries télévisées en se référant à la Convention européenne du paysage.

- Comment développer des curriculum pour la formation de spécialistes interdisciplinaires incluant les objectifs de qualité paysagère?

Il serait utile de se référer à l'expérience déjà développée par la Fédération internationale des architectes paysagers (IFLA) et de l'étendre à travers l'Europe. Il convient également de prendre appui sur les cours développés par le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) et le Conseil européen des écoles d'architecture paysagère (ECLAS). Il convient aussi d'introduire la dimension paysagère dans les formations uni-disciplinaires, telles que celle des ingénieurs civils.

- Comment s'appuyer sur les expériences développées par les organisations non gouvernementales actives dans le domaine du paysage?

Le Conseil européen pour le village et la petite ville (ECOVAST) notamment, a publié un guide pratique intitulé: "Landscape identification, A guide to good practice".

- Comment organiser l'échange d'expérience entre les responsables et professionnels des états?
- Comment évaluer les cours d'éducation du paysage existants et promouvoir les échanges d'idées?

ECLAS et Landscape Europe ont montré leur disponibilité pour se pencher sur ce sujet et consulter leurs réseaux.

- Comment organiser un réseau d'enseignants universitaires ayant pour objectif de promouvoir la coordination de l'éducation?

ECLAS se montre disposé à examiner la question.

Theme 4

Innovative tools for the protection, management and planning of landscape

Ms Annalisa Calcagno Maniglio, Moderator-Rapporteur, delivered the works. Where innovative tools were concerned, there were three types of situation:

- those where basic landscape-protection awareness was traditional and protection was carried out spontaneously;
- those where protection stemmed from national law. Questions of implementation then arose;
- those where spatial planning made insufficient allowance for landscape.

The example presented by Slovenia showed that it was possible to change direction. ECLAS had pointed out the existence of landscape architecture training.

The ideal would be a framework law on landscape, setting out the basic guidelines and making detailed provision for incorporating landscape into sectoral policy.

Mr Bertrand de Montmollin, expert of the Council of Europe, said there was great interest in case studies, examples of good practice and innovatory tools. However, awareness differed in its slant according to whether countries were northern, southern, eastern or western. Southern and western countries, for example, were greatly concerned about winegrowing landscapes.

There was demand for tools to improve public participation and education of the public, politicians and decision-makers. The Landscape Award had a vital part to play here. Attention also needed giving to the question of landscape in protected areas, integration of cultivated areas with wild areas, evaluation of ecological potential, and contractual tools for dealing with periurban landscapes and transitional zones.

Thème 4

Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage

M^{me} Annalisa Calcagno Maniglio, Modérateur-rapporteur, fait part des conclusions des travaux. Elle considère qu'il convient, en matière d'instruments innovateurs, de distinguer trois situations:

- les situations dans lesquelles les racines de la sensibilisation pour la protection du paysage sont historiques et dans lesquelles la protection se fait de manière spontanée;
- les situations dans lesquelles cette protection résulte de la législation nationale. Se posent alors les problèmes de l'application;
- les situations dans lesquelles la prise en compte du paysage est insuffisante dans le cadre de l'aménagement du territoire.

L'exemple présenté par la Slovénie montre qu'il est possible de donner de nouvelles orientations. ECLAS a également indiqué qu'il existe une formation en architecture du paysage.

Il serait particulièrement opportun d'élaborer une loi-cadre en matière de paysage qui définirait les lignes fondamentales et donnerait des directives précises pour la prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles.

M. Bertrand de Montmollin, expert du Conseil de l'Europe, souligne l'intérêt qu'il y a pour les études de cas, les exemples de bonnes pratiques et les outils innovants. La sensibilité est cependant différente selon que les pays sont du Nord ou du Sud, et de l'Est ou de l'Ouest. Les pays de Sud et de l'Ouest sont par exemple préoccupés par la question des paysages viticoles.

Il existe une demande d'outils et d'instruments pour améliorer la qualité de la participation du public et la prise de conscience, la sensibilisation du public, de politiciens et des décideurs. Le Prix du paysage est pour cela essentiel. Il conviendra aussi de traiter de la question des paysages dans les aires protégées, de l'intégration entre nature et culture, de l'évaluation du potentiel écologique, ainsi que des instruments contractuels dans les zones péri-urbaines et de transition, des paysages extra-muros.

Theme 5

Landscape Award

Mr Jon Tomlinson, Moderator-Rapporteur, presented the findings of works. The participants suggested that a landscape award be made annually in each country. The same date could be agreed for presentation of all the prizes (for example, 20 October, the date on which the convention had been opened for signature). This would raise the convention's profile and open the way for official sponsors. A fund could be set up, and thought should be given to money prizes. A working party should be set up to look into those matters.

Ms Déjeant-Pons said that the workshop participants had pointed out the need for democratic representation of both young and old in the award panels (on the bottom-up principle). Due consideration, in making the awards, should be given to landscapes of daily life and to projects with tangible effects. A further proposal was that two or three themes be selected annually for the award competition and that a meeting in Strasbourg be arranged for award winners. The criteria and rules for making the award should be set for a minimum period of five years.

Thème 5

Prix du Paysage

M. Jon Tomlinson, Modérateur-rapporteur, présente les conclusions des travaux. Il ressort des discussions qu'un prix du paysage pourrait être attribué chaque année dans chaque pays. La date de remise du prix pourrait être harmonisée et fixée au 20 octobre, jour d'ouverture de la Convention à la signature. Ceci permettrait d'accroître le profil de la Convention et d'avoir éventuellement recours à des sponsors agréés. Un fonds pourrait être constitué et la question de la récompense monétaire devrait être examinée. Un groupe de travail devrait donc être constitué afin d'approfondir ces questions.

M^{me} Déjeant-Pons indique que les participants ont fait état de la nécessité d'impliquer de manière démocratique les jeunes et les gens âgés dans le jury du prix selon les critères du bottom-up, de bien prendre en compte les paysages du quotidien et de récompenser des actions concrètes. Ils ont également souligné la possibilité de choisir chaque année deux ou trois thèmes du prix, d'organiser à Strasbourg un rencontre entre les gagnants du prix. Ils ont enfin souhaité que des critères et règles de délivrance du prix soient établis pour une période de cinq années minimum.

**General conclusion/
Conclusion générale**

Government representatives took careful note of the findings and said that they were looking to NGO work to valuably supplement work at government level.

Mr M. Buergi, Chair observed – a point which the workshops had made – that reading the landscape was something which every citizen should be taught and that the European Landscape Convention was an effective tool for sustainable development.

The 2nd Conference of Contracting and Signatory States would:

- consider and note the five reports which the experts and the secretariat would be writing on the basis of the workshops;
- express views on the findings so as to give guidelines for future work;
- decide the other priority subjects for 2002-2003 (for example, Articles 7, 8 and 9 of the convention);
- issue information on how to set about implementing the convention.

He suggested that the delegations send any proposals to the secretariat.

The representative of Andorra suggested dealing with the question of landscape identification. The representative of Austria underlined the need to look at obstacles to ratifying the convention. The representative of Slovenia suggested bringing out a publication, aimed at policy/decision-makers, on national examples of good landscape protection and management practice. The ECLAS representative offered to send any delegates interested a copy of “Europe’s Cultural Landscape: archaeologists and the management of change”, published by English Heritage.

Ms M. Déjeant-Pons invited delegations who had not yet done so to send in their contributions to document T-FLOR 2 (2002) 11 and addendum, which would be revised, together with national information for the European Landscape Convention Internet site.

Mr José Maria Ballester stated the Council of Europe’s commitment to promoting and implementing the European Landscape Convention and drew attention to the need to ensure that it came into force.

Les représentants des Gouvernements prennent bonne note de ces conclusions en exprimant le souhait que le travail des organisations non gouvernementales complète utilement les actions menées au niveau gouvernemental.

M. M. Buergi, Président relève, comme cela a été formulé à l'occasion des Ateliers, que lire l'espace doit être dans le bagage de chaque citoyen et que la Convention européenne du paysage permet de mettre effectivement en œuvre le développement durable.

La 2^e Conférence des Etats contractants et signataires aura pour objet:

- d'examiner et de prendre acte des cinq rapports établis par les experts et par le Secrétariat sur la base des travaux des Ateliers;
- de se prononcer sur leurs conclusions en vue de donner des orientations pour les futurs travaux;
- de décider des autres thèmes prioritaires à traiter en 2002-2003 (concernant par exemple les articles 7, 8 et 9 de la Convention);
- de donner des informations sur la manière d'agir afin de mettre en œuvre la Convention.

Il propose en outre aux délégations de faire parvenir leurs propositions éventuelles au Secrétariat.

La représentante de l'Andorre propose de traiter de la question de l'identification des paysages. Le représentant de l'Autriche souligne la nécessité de se pencher sur les obstacles à la ratification de la Convention. La représentante de la Slovénie propose que soit réalisée une publication sur les bonnes pratiques en matière de protection et de gestion des paysages des différents pays, à l'intention des politiciens et des décideurs. Le représentant de ECLAS propose de faire parvenir aux délégués qui le souhaiteraient l'ouvrage «Europe's Cultural Landscape: archeologists and the management of change», publié par English Heritage.

M^{me} M. Déjeant-Pons invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait à transmettre leurs contributions afin de compléter le document T-FLOR 2 (2002) 11 et son addendum, qui sera révisé ainsi que des informations sur leurs actions pour le site Internet de la Convention européenne du paysage.

M. José Maria Ballester fait part de l'engagement du Conseil de l'Europe pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et de la nécessité de favoriser son entrée en vigueur.

Programme

Presentation of the work by:

- Enrico Buergi, Chair of the Conference of Contracting and Signatory States to the European Landscape Convention and
- Mrs Maguelonne Déjeant-Pons, Secretary of the European Landscape Convention

Theme 1

Landscape policies: contribution to the well-being of European citizens and to sustainable development – social, economic, cultural and ecological approaches

[Articles 4 and 5 of the European Landscape Convention]

Leader-Rapporteur: Mr Jean-François Seguin

Expert of the Council of Europe: Mr Michel Prieur

1. Institutional tools of public policies on landscape

Introduction by Mr Michel Prieur, expert

Presentation of document T-FLOR 2 (2002) 11 and addendum: Received information concerning Summary descriptive note on the landscape policies in the Council of Europe Member States

General discussion

Summing up by Mr Jean-François Seguin, with the assistance of Mr Michel Prieur

2. Citizen participation in public policies on landscape

Introduction by Mr Michel Prieur

Illustration at national and local level

Presentations:

- 1) The COLVERT Project, by Mr Andreas Stalder (Switzerland)
- 2) Development of a Parisian neighbourhood, by Mr Gilles Rousseau (France)
- 3) Social perceptions of landscape. Experiences, by Mr Giorgio Pizziolo, Mrs Rita Micarelli (Atelier du Paysage méditerranéen, Italie)
- 4) The Seville landscape plan, by Mr Florencio Zoido (Expert)

General discussion

Summing up by Mr Jean-François Seguin, with the assistance of Mr Michel Prieur

Présentation des travaux par:

- M. Enrico Buergi, Président de la Conférence des États contractants et signataires de la Convention européenne du paysage et
- M^{me} Maguelonne Déjeant-Pons, Secrétaire de la Convention européenne du paysage

Thème 1

Politiques du paysage: Contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable – Approches sociale, économique, culturelle et idéologique

[Articles 4 et 5 de la Convention européenne du paysage]

Modérateur-rapporteur: M. Jean-François Seguin

Expert du Conseil de l'Europe: M. Michel Prieur

1. Les instruments institutionnels des politiques publiques en matière de paysage

Introduction par M. Michel Prieur

Présentation du document T-FLOR 2 (2002) 11 et de son addendum: Informations reçues concernant la fiche synthétique de présentation des politiques de paysage menées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Discussion générale

Conclusion par Mrs Jean-François Seguin et Michel Prieur

2. La participation des citoyens aux politiques publiques en matière de paysage

Introduction M. Michel Prieur

Illustration au niveau national et local

Présentations:

- 1) Le projet COLVERT, par M. Andreas Stalder (Suisse)
- 2) Aménagement d'un quartier parisien, par M. Gilles Rousseau (France)
- 3) La perception sociale du paysage. Expériences, par M. Giorgio Pizziolo, M^{me} Rita Micarelli (Atelier du Paysage Méditerranéen, Italie)
- 4) Le plan de paysage de Séville, par M. Florencio Zoido (Expert)

Discussion générale

Conclusion par M. Jean-François Seguin avec l'assistance de M. Michel Prieur.

Theme 2

Landscape identification, evaluation and quality objectives, using cultural and natural resources

[Article 6, C and D of the European Landscape Convention]

Leader-Rapporteur: Mrs Kari Øvrelid

Expert of the Council of Europe: Mr Yves Luginbühl

1. Determination of landscape values and landscape identification

Introduction by Mr Yves Luginbühl

Presentation of experiences at national and local level

Presentations:

- 1) Landscaping around the Renoir and Ronsard secondary schools in the Malpassé district, Marseille, by Mr Jérôme Mazas (France)
- 2) Classification of the landscapes of mainland Portugal, by Mrs Maria José Festas (Portugal)
- 3) The Mellois region landscape plan, by Mrs Isabelle Auricoste (France)
- 4) Landscape atlases, by Mr Jean-François Seguin (France)
- 5) Aspects of landscape characterization and assessment in the United Kingdom, by Mr Graham Fairclough (United Kingdom)
- 6) Mr Arthur Spiegler (ECOVAST and Ministry of Education and Science, Austria)

General discussion

Summing up by Mrs Kari Øvrelid, with the assistance of Mr Yves Luginbühl

2. Developing landscape quality objectives

Introduction by Mr Yves Luginbühl

Illustration at national and local level

General discussion

Summing up by Mrs Kari Øvrelid, with the assistance of Mr Yves Luginbühl

Thème 2

Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles

[Article 6, C et D de la Convention européenne du paysage]

Modérateur-rapporteur: M^{me} Kari Øvrelid

Expert du Conseil de l'Europe: M. Yves Luginbühl

1. La détermination des valeurs des paysages et leur identification

Introduction par M. Yves Luginbühl

Présentation d'expériences au niveau national et local

Présentations:

- 1) L'aménagement des espaces extérieurs des collèges Renoir et Ronsard dans le quartier de Malpassé à Marseille, par M. Jérôme Mazas (France)
- 2) Caractérisation des paysages du Portugal continental, par M^{me} Maria José Festas (Portugal)
- 3) Le plan de paysage du pays Mellois, par M^{me} Isabelle Auricoste (France)
- 4) Les Altas de paysage, par M. Jean-François Seguin (France)
- 5) Aspects de l'identification et de la qualification des paysages au Royaume-Uni, par M. Graham Fairclough (United Kingdom)
- 6) M. Arthur Spiegler (ECOVAST and Ministry of Education and Science, Austria)

Discussion générale

Conclusion par M^{me} Kari Øvrelid, avec l'assistance de Mr Yves Luginbühl

2. L'élaboration des objectifs de qualité paysagère

Introduction par M. Yves Luginbühl

Illustration au niveau national et local

Discussion générale

Conclusion par M^{me} Kari Øvrelid, avec l'assistance de M. Yves Luginbühl

Theme 3

Awareness-raising, training and education

[Articles 6, A and B of the European Landscape Convention]

Leader-Rapporteur: Mr Ebbe Adolfsson

Expert of the Council of Europe: Mr Bas Pedroli

1. Ways of heightening landscape awareness

Introduction by Mr Bas Pedroli, expert

Presentation of experiences at national and local level

Presentations:

- 1) Landscape training in Europe, by Mr Ian Jørgensen (ECLAS)
- 2) An experiment in raising local-council awareness in the Dordogne valley, by Mr Yves Luginbuhl
- 3) Training in Europe and Italy, by Mrs Annalisa Calcagno Maniglio
- 4) Taking the geological history of landscapes into account, by Mr Jean-Claude Gall (European Palaeontological Association)

General discussion

Summing up by Mr Ebbe Adolfsson, with the assistance of Mr Bas Pedroli

2. Schemes for fostering a balance between nature and culture

Introduction by Mr Bas Pedroli

Illustration at national and local level

General discussion

Summing up by Mr Ebbe Adolfsson, with the assistance of Mr Bas Pedroli

Thème 3

Sensibilisation, formation et éducation

[Article 6, A et B de la Convention européenne du paysage]

Modérateur-rapporteur: M. Ebbe Adolfsson

Expert du Conseil de l'Europe: M. Bas Pedrolì

1. Les méthodes favorisant la sensibilisation des populations au paysage

Introduction par M. Bas Pedrolì

Présentation d'expériences au niveau national et local

Présentations:

- 1) La formation des paysagistes en Europe, par M. Ian Jørgensen (ECLAS)
- 2) Une expérience de sensibilisation des élus locaux dans la vallée de la Dordogne, par M. Yves Luginbuhl
- 3) La formation en Europe et en Italie, par M^{me} Annalisa Calcagno Maniglio
- 4) Prise en compte de l'histoire géologique des paysages, par M. Jean-Claude Gall (Association paléontologique européenne)

Discussion générale

Conclusion par M. Ebbe Adolfsson, avec l'assistance de M. Bas Pedrolì

2. Les expériences permettant de favoriser l'équilibre entre nature et culture

Introduction par M. Bas Pedrolì

Illustration au niveau national et local

Discussion générale

Conclusion par M. Ebbe Adolfsson, avec l'assistance de M. Bas Pedrolì

Theme 4

Innovative tools for the protection, management and planning of landscape

[Articles 5 b), c) and d) and 6 E of the European Landscape Convention]

Leader-Rapporteur: Mrs Annalisa Calcagno Maniglio

Expert of the Council of Europe: Mr Bertrand de Montmollin

1. Contractual tools

Introduction by Mr Bertrand de Montmollin, expert

Presentation of experiences at national and local level

Presentations:

- 1) Spatial planning and sustainable development in Slovenia, by Ms Nataša Bratina-Jurkovic (Slovenia)
- 2) The Liguria region and incorporating the European Landscape Convention into the Regional Development Plan
The Parco delle Cinque Terre Plan
The plan/guide for landscape protection in the Chianti Fiorentino country, by Mrs Annalisa Calcagno Maniglio
- 3) The Regional Landscape Workshop – a tool to help local communities investigate, manage and develop landscape as a life setting, by Mr Felice Spingola (Centro Studi PAN, Atelier Regionale del Paesaggio, Italie)
- 4) Mrs Ingrid Sarlöv-Herlin (ECLAS)

General discussion

Summing up by Mrs Annalisa Calcagno Maniglio, with the assistance of Mr Bertrand de Montmollin

2. Integrating landscape into other policy areas

Introduction by Mr Bertrand de Montmollin

Illustration at national and local level

General discussion

Summing up by Mrs Annalisa Calcagno Maniglio, with the assistance of Mr Bertrand de Montmollin

Thème 4

Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage

[Articles 5 b), c) et d) et 6 E de la Convention européenne du paysage]

Modérateur-rapporteur: M^{me} Annalisa Calcagno Maniglio

Expert du Conseil de l'Europe: M. Bertrand de Montmollin

1. Les instruments contractuels

Introduction par M. Bertrand de Montmollin

Présentation d'expériences au niveau national et local

Présentations:

- 1) Aménagement du territoire et développement durable en Slovénie, par M^{me} Nataša Bratina-Jurkovic (Slovénie)
- 2) La région Ligurie et l'application de la Convention européenne du paysage dans le Plan territorial régional (PTR)
Le Plan du Parco delle Cinque Terre
Le Plan guide pour la protection du paysage du 'Chianti fiorentino', par M^{me} Annalisa Calcagno Maniglio
- 3) L'Atelier Regionale del Paesaggio: un instrument au service des communautés locales pour l'étude, la gestion et l'aménagement du paysage comme cadre de vie, par M. Felice Spingola (Centro Studi PAN, Atelier Regionale del Paesaggio, Italie)
- 4) M^{me} Ingrid Sarlöv-Herlin (ECLAS)

Discussion générale

Conclusion par M^{me} Annalisa Calcagno Maniglio, avec l'assistance de M. Bertrand de Montmollin.

2. L'intégration du paysage dans les autres politiques

Introduction par M. Bertrand de Montmollin

Illustration au niveau national et local

Discussion générale

Conclusion par M^{me} Annalisa Calcagno Maniglio, avec l'assistance de M. Bertrand de Montmollin

Theme 5

Landscape Award

[Article 11 of the European Landscape Convention]

Leader-Rapporteur Mr Jon Tomlinson

1. Positioning the Award

Introduction by the Secretariat General of the Council of Europe

Presentation of experiences at national and local level

General discussion

Summing up by Mr Jon Tomlinson, with the assistance of the Secretariat of the Council of Europe

2. Establishing the relevant criteria and Award practicalities

Introduction by the Secretariat General of the Council of Europe

Illustration at national and local level

General discussion

Summing up by Mr Jon Tomlinson, with the assistance of the Secretariat of the Council of Europe

General conclusion

Thème 5

Prix du Paysage

[Article 11 de la Convention européenne du paysage]

Modérateur-rapporteur: M. Jon Tomlinson

1. Le positionnement du Prix

Introduction par le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe

Présentation d'expériences au niveau national et local

Discussion générale

Conclusion par M. Jon Tomlinson, avec l'assistance du Secrétariat du Conseil de l'Europe

2. L'établissement de critères et modalités du Prix

Introduction par le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe

Illustration au niveau national et local

Discussion générale

Conclusion par M. Jon Tomlinson, avec l'assistance du Secrétariat du Conseil de l'Europe

Conclusion générale

**List of participants/
Liste des participants**

I. CONTRACTING STATES / ETATS CONTRACTANTS

IRELAND / IRLANDE

Mr John LAFFAN, Assistant Principal, Planning Section, Department of the Environment and Local Government, Custom House, Dublin 1
Tel + 353 1 888 2812 – Fax + 353 1 888 2692
E-mail: John_Laffan@environ.irlgov.ie
Apologised for absence / Excusé

MOLDOVA

M. Serghei MIHOV, Adjoint au Représentant permanent de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, 16, Allée Spach, 67 000 Strasbourg
Tél: 03 88 36 55 64 – Fax: 03 88 36 48 96
E-mail: moldova.rpce@noos.fr

Mr Adam BEGU, Coordinator of Landscape European Convention, Ministry of Ecology, Construction and territorial development
Tel. +3 732 24 17 72, +3 732 22 07 48 or +3 732 24 20 22
E-mail: begu@mediu.moldova.md
Apologised for absence / Excusé

Mr Eugeniu ALEXANDROV, Ministry of Ecology, Construction and territorial development
Tel. +3 732 24 17 72, +3 732 22 07 48 or +3 732 24 20 22
E-mail: eugeniu.a@mediu.moldova.md
Apologised for absence / Excusé

M. Georghe VISOTCHI, Directeur général, Institut national Urbanproiect, Rue Stefan Cel Mare 198, 2004 CHISINAU
Tel. +373 2 242164 – Fax: +373 2 242108
E-mail: visotchi@urbanproiect.mldnet.com
Apologised for absence / Excusé

M^{me} Inga VACARCIUC, Economist, Institut national Urbanproiect, Rue Stefan Cel Mare 198, 2004 CHISINAU
Tel. +373 2 242164 – Fax: +373 2 242108
E-mail: vinga@mail.md
Apologised for absence / Excusée

NORWAY / NORVEGE

Mr Even GAUKSTAD, Advisor, Directorate for Cultural Heritage, P.O. Box 8196
Dep. N 0034 OSLO
Tel. +47 22940430 – Fax: +47 22940408
E-mail: eg@ra.no
Apologised for absence / Excusé

Mrs Elisabeth HAVERAAEN, Adviser, Section for cultural heritage, Ministry of the
Environment, P.O. Box 8013, DEP., N 0030 OSLO
Tel. +47 22245846 – Fax: +47 22249561
E-mail: elh@md.dep.no

Mr Jostein LØVDAL, Head of Section, Directorate for Cultural Heritage, P.O. Box
8196 Dep. N 0034 OSLO
Tel. +47 22940458 – Fax: +47 22940408
E-mail: jol@ra.no

Mrs Kari ØVRELID, Head of Section, Directorate of Nature Management,
Tungasletta 2, N 7485 TRONDHEIM
Tel. +47 73580500 – Fax: +47 73580501
E-mail: kari.ovrelid@dirnat.no

II. SIGNATORIES STATES / ETATS SIGNATAIRES

BELGIUM / BELGIQUE

M. Marc DE BORGHER, Celverantwoordelijke Monumenten en Landschappen,
Copernicuslaan 1, B 2018 ANTWERPEN
Tel. 32 3 224 62 15 – Fax: 32 3 224 62 23
E-mail: marc.deborgher@lin.vlaanderen.be

M^{me} Mireille DECONINCK, Attaché, Docteur en géographie, Direction de
l'Aménagement régional, Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme, DGATLP-
MRW, rue des Brigades d'Irlande 1, B 5100 NAMUR
Tel. 32 81 33 25 22 – Fax: 32 81 33 58 22
E-mail: m.deconinck@mrw.wallonie.be

M^{me} Gislaïne DEVILLERS, Direction de la Protection, Division du Patrimoine,
Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine,
Ministère de la Région wallonne, rue des Brigades d'Irlande 1, B-5100 JAMBES
Tel. 32 81 33 21 64 – Fax: +32 81 33 22 93
E-mail: G.Devillers@mrw.wallonie.be
Apologised for absence / Excusée

M. E. GOEDLEVEN, Chef de Division Monuments et Sites, Région flamande,
Koning Albert II laan, bus 7, B-1000 BRUSSELS
Tel. 32 2 5538201 – Fax: +32 2 25538205
E-mail: goedleven@lin.vlaanderen.be
Apologised for absence / Excusé

M^{me} Bénédicte SELFSLAGH, Présidente du Comité du Patrimoine culturel (CC-
PAT), Relations avec les organisations internationales, Division du Patrimoine,
Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine,
Ministère de la Région wallonne, p/a 30 avenue Junot, F-75018 PARIS
Tel. +33 1 44 92 04 28 – Fax: +33 1 44 92 07 28
E-mail: benedicte.selfslagh@wanadoo.fr
Apologised for absence / Excusée

M. Jacques STEIN, Direction générale des Ressources naturelles et de
l'Environnement, Ministère de la Région wallonne – DNF, Avenue Prince de Liège
15, B-5100 JAMBES (Namur)
Tel. +32 81335860/+32 477266046 – Fax: +32 81335822
E-mail: J.Stein@mrw.wallonie.be

M. Philippe THIERY, Ministère de la Région Bruxelles-Capitale, Administration de
l'Aménagement du Territoire et du Logement, C.N.N., Rue du Progrès 80, boîte 1, B
1030 BRUXELLES
Tel. +32 2 204 21 11
E-mail: pthiery@mrbc.irisnet.be
Apologised for absence / Excusé

CROATIA / CROATIE

Ms Mirna BOJIC, B. Sc., Expert Associate, Nature Protection Division, Ministry of
Environmental Protection and Physical Planning, Republike Austrije 20, HR-10000
ZAGREB
Tel. +385 1 6106 535 – Fax: +385 1 6118 388
E-mail: mirna.bojic@mzopu.hr; bmirna@net.hr

Mrs Silvija NIKSIC, Senior consultant in conservation, Ilica 44/I, HR-10000
ZAGREB
Tel. +385 1 4849444 – Fax: +385 1 4849445
E-mail: silvija.niksic@zg.tel.hr
Apologised for absence / Excusée

CYPRUS / CHYPRE

Mr Phaedon ENOTIADES, Department of Town Planning and Housing, Ministry of the Interior, CY-1454 NICOSIA
Tél: + 357.22306501 – Fax: + 357.22677570
E-mail: tphnic22@cytanet.com.cy
Apologised for absence / Excusé

Ms Athena ARISTOTALOUS-CLERIDOU, Architect and Town Planner, Head of the Conservation Sector, Department of Town Planning and Housing (Headquarters), Demosthani Severi Av., CY 1454 NICOSIA
Tel. +357 2 306501 – Fax: +357 2 677570
E-mail: tphnic22@cytanet.com.cy
Apologised for absence / Excusée

Mr Christophoros YIANGOU, Permanent Representative to the Council of Europe, 20 avenue de la Paix, F-67000 STRASBOURG
Tel. +33 (0)3 88 24 98 70 – Fax: +33 (0)3 88 36 90 56
E-mail: amb.cy.stbg@wanadoo.fr
Apologised for absence / Excusé

Mr Manoug SOMAKIAN, Deputy Permanent Representative to the Council of Europe, 20 avenue de la Paix, F-67000 STRASBOURG
Tel. +33 (0)3 88 24 98 70 – Fax: +33 (0)3 88 36 90 56
E-mail: amb.cy.stbg@wanadoo.fr
Apologised for absence / Excusé

DENMARK / DANEMARK

Mrs Tanja HOLMBERG, Ministry of Environment, The National Forest and Nature Agency, Landscape Section, Haraldsgade 53, DK-2100 COPENHAGEN Ø
Tel. +45 39 47 21 62 – Fax: +45 39 27 98 99
E-mail: tah@sns.dk
Apologised for absence / Excusée

FINLAND / FINLANDE

Mr Lauri NORDBERG, Legal Adviser, Ministry of the Environment, P.O. Box 380, 00131 HELSINKI, FINLAND
Tel. +358 9 1991 9366 – Fax: +358 9 1991 9543
E-mail: lauri.nordberg@vyh.fi
Apologised for absence / Excusé

FRANCE

M. Jean-François SEGUIN, Chef du Bureau des paysages, Direction de la nature et des paysages, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, 20 avenue de Ségur, F 75302 PARIS 07 SP
Tel. +33 (0) 1 42 19 20 32 – Fax: 33 (0)1 42 19 20 35
E mail: jean francois.seguin@environnement.gouv.fr

M. Gilles ROUSSEAU, Expert

M^{me} Isabelle AURICOSTE, Expert

M. Jérôme MAZAS, Expert

GREECE/GRECE

Mr J. VOURNAS, Director General for the Environment, Hellenic Republic, Ministry of Environment, Physical Planning and Public Works, General Directorate of the Environment, Environment Planning Division, 36 Trikalon str, GR-11526 ATHENS
Tel. +30 1 69 18 202 – Fax: + 30 1 69 18 487
E-mail: tdfp@minenv.gr
Apologised for absence / Excusé

ITALY/ITALIE

M^{me} Roberta ALBEROTANZA, Consultante, Ministero per i beni e le attività culturali, Direction générale pour la promotion et la coopération culturelle, Ministère des Affaires étrangères, Bureau 3, P.le della Farnesina n° 1, I-00194 ROMA
Tel. +39 06 36 91 27 67 – Fax: +39 06 36 91 71 78
E-mail: roberta.alberotanza@esteri.it or robertaalberotanza@hotmail.com

M^{me} Piero Di PRETORO, Ministero Affari Esteri, Direzione Generale Europa, Ufficio VI, Piazzale Farnesina 1, I- 00194 ROMA
Fax. 06 36917801
E-mail: piero.dipretoro@esteri.it
Apologised for absence / Excusée

M^{me} Annalisa CALCAGNO MANIGLIO, Consultante du Ministero per i beni e le attività culturali, Doyen de la Faculté d'Architecture, Université de Genova, St.S.Agostino 37, 16123 I GENOVA; Privé: Via Zara 26, I-16145 GENOVA
Tel. +39 10 2095875 – Fax: + 39 10 20 95 05
Tel. +39 10 318096 – Fax: + 39 10 31 34 16
E-mail: maniglio@arch.unige.it

M^{me} Anna Di BENE, Ministero per i beni e le attività culturali, Direzione generale per i beni architettonici e il paesaggio, Piazza del Popolo 8, 00187 ROMA;
Domicile: Via di S. Michele 22, 00153 ROMA
Tél: +39 06 584 31, +39 06 32 65 981 – Fax: + 39 06 3201390
E-mail: a.dibene@bapbeniculturali.it

LITHUANIA/LITUANIE

Mr Danielus PIVORIUNAS, Head of Landscape Division, Ministry of Environment, A. Jakšto str. 4/9, LT-2694 VILNIUS
Tel. +370 2 620738 – Fax: +370 2 615339
E-mail: d.pivoriunas@aplinkuma.lt

POLAND/POLOGNE

Dorota RADZIWIŃSKI, Ministry of the Environment, Department of Nature Conservation, Wawelska 52/54, 00-922 Warsaw
Tel: +48 22 57 922 89 – Fax: + 48 22 5792555
E-mail: dorota.ratziwill@mos.gov.pl

PORTUGAL

M^{me} Maria José FESTAS, Vice-Présidente du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire des États membres du Conseil de l'Europe (CHF-CEMAT),
Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Urbain, Ministère de la Planification et de l'Administration du Territoire, Campo Grande 50, P-1719 014 LISBONNE
Tel.: +351 21 793 39 08/84 – Fax: +351 21 782 50 03
E-mail: gabdg@dgotdu.pt

Mr José M. VASCONCELOS, Institut de la Conservation de la Nature, Rua da Lapa 73, P-1200-701 LISBOA
Tel. +351 213 938 900 – Fax: +351 213 901 048
E-mail: vasconcelosj@icn.pt
Apologised for absence / Excusé

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Ioan OPRIȘ, State Secretary in Ministry of Culture and Religions Affairs, Piața Presei Libere 1, RO-BUCHAREST 71341
Tel. +40 1 2242889 – Fax: +40 1 2242889
E-mail: ioan.opris@culture.ro

Mrs Marica SOLOMON, Adjointe au Chef du Département de l'Urbanisme, Institut national de recherche-développement pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme URBANPROJECT, Str. Nicolae Filipescu 53-55, RO-70136 BUCURESTI 2
Tel +40 1 2114906 – Fax: +40 1 2117850
E-mail: msolomon@incdurban.ro
Apologised for absence / Excusée

SAN MARINO / SAINT-MARIN

M. Damiano BELEFFI, Représentant permanent adjoint de la Représentation de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, 10 rue Sainte-Odile,
F- 67 000 STRASBOURG
Tel. 03 88 36 09 44 – Fax: 03 88 25 17 25
E-mail: rp.sanmarino@wanadoo.fr

SLOVENIA / SLOVENIE

Mrs Nataša BRATINA-JURKOVIC, Counselor to the Director for Landscape, Ministry of the Environment and Spatial Planning, National Office for Spatial Planning, P.O.Box 653, SI-1001 LJUBLJANA
Tel. +386 1 478 7055 – Fax: +386 1 478 7010
E-mail: Natasa.Bratina-Jurkovic@gov.si

Mrs Jelka PIRKOVIÂ, Counsellor to the Government, Ministrstvo za Kulturo, Uprava za Kulturno Dediščino, Plečnikov trg 2, SI-1000 LJUBLJANA
Tel. +386 1 252 28 70 – Fax: +386 1 426 65 47
E-mail: jelka.pirkovic@gov.si
Apologised for absence / Excusée

SPAIN / ESPAGNE

M^{me} Georgina ALVAREZ JIMENEZ, Jefe de Servicio de Análisis Territorial, Dirección General de Conservación de la Naturaleza, Ministerio de Medio Ambiente, c/Gran Vía de San Francisco 4, E 28071 MADRID
Tel. +34 91 5975487 – Fax: +34 91 5975587
E-mail: georgina.alvarez@dgc.nmma.es

SWEDEN / SUEDE

Mr Ebbe ADOLFSSON, Principal Administrative Officer, Swedish Environment Protection Agency, SE 10648 STOCKHOLM
Tel. +46 8 698 1349 – Fax: +46 8 698 1253
E-mail: ebbe.adolfsson@environ.se

Ms Helene NILSSON, Head of Section, Division for Cultural Heritage, Ministry of Culture, S 103 33 STOCKHOLM
Tel. +46 8 4053818 – Fax: +46 8 4052321
E-mail: helene.nilsson@culture.ministry.se

SWITZERLAND / SUISSE

M. Enrico BUERGI, Président de la Conférence des Etats contractants et signataires de la Convention européenne du paysage, Chef de la Division Paysage, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, CH-3003 BERNE
Tel. +41 31 322 80 84 – Fax: +41 31 324 75 79
E-mail: enrico.buergi@buwal.admin.ch

M. Raymond-Pierre LEBEAU, Président du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP), Nature et paysage, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), CH-3003 BERNE
Tel. +41 (31) 322 80 64 – Fax: +41 (31) 324 75 79
E-mail: Raymond-Pierre.Lebeau@buwal.admin.ch
Apologised for absence / Excusé

M. Andreas STALDER, Chef de la Section Utilisation du paysage, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, CH-3003 BERNE
Tel. +41 31 322 93 75 – Fax: +41 31 324 75 79
E-mail: Andreas.Stalder@buwal.admin.ch

TURKEY / TURQUIE

Mr Songül YILDIZ, Urban Planner, General Directorate for Environment Protection, Department of Plant Protection and Combating to Erosion, Turkish Ministry of Environment
E-mail: songulstar@hotmail.com
Apologised for absence / Excusé

III. OBSERVERS / OBSERVATEURS

1. STATES / ETATS

ANDORRA / ANDORRE

M^{me} Patricia QUILLACQ, Ministeri d'Agricultura i Medi Ambient, Edif. Administratiu de Govern, c/ Prat de la Creu 62/64, Andorra la Vella, PRINCIPAUTE D'ANDORRE
Tel: 00 376 875707 – Fax: 00 376 869833
E-mail: patriciaquillacq@hotmail.com

ARMENIA / ARMENIE

Mr Nune DARBINYAN, Head, Department of International Cooperation, Ministry of Nature Protection, 35 Moskovyan Street, YEREVAN 375002 – REPUBLIC OF ARMENIA

Tel. +3741 53 18 61/52 10 99 – Fax: +3741 53 18 61/53

E-mail: interdpt@rambler.ru

Apologised for absence / Excusé

AUSTRIA / AUTRICHE

M. Mag. Günther NOWOTNY, Amt der Salzburger Landesregierung, A-5010 SALZBURG

Tel. +43 662 8042/5521 – Fax: +43 662 8042/5505

E-mail: guenther.nowotny@salzburg.gv.at

Dr Arthur SPIEGLER, Official mission of the Austrian Federal Ministry of Culture, Pötzleinsdorferstrasse 34, A-1180 WIEN

Tel. +43 1 479 78 35 – Fax: +43 1 479 78 35

E-mail: office@oekl.at

AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN

Mr Huseynov Yashar SHAMIL OGLU, Deputy Head of Cultural Policy Department of the Ministry of Culture of the Republic of Azerbaijan, Ministry of Culture, 370016 BAKU, House of Government, Room # 412

Tel. +994 12 93 02 33 – Fax: +994 12 93 56 05

E-mail: moc@mednet.az / yhuseynov@hotmail.com

Apologised for absence / Excusé

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Petr ŠVEC, Senior Officer, Department for Ecology of Urban Zones and Tourism, Ministry of the Environment, Vršovická 65, CZ-100 10 PRAHA

Tel. +420 2 67122511 or 67122950 – Fax: +420 2 67312486

E-mail: petr_svec@env.cz

Apologised for absence / Excusé

GEORGIA / GEORGIE

M^{me} Maka TSERETELI, Department of Environmental Policy, Ministry of Environment of Georgia, 68a Kostava Str., 380015 TBILISSI, GEORGIA

Tel. +995 3233 4082 – Fax: + 995 3233 3952

E-mail: gmep@caucasus.net

Apologised for absence / Excusée

GERMANY / ALLEMAGNE

Dr Michael VON WEBSKY, Deputy General Director, Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety, Postfach 120629, D-53048 BONN
Tel. +49 1888 305 2605 – Fax: +49 1888 305 2697
E-mail: Websky.Michael@bmu.de
Apologised for absence / Excusée

HOLY SEE / SAINT-SIEGE

Mr. Jean-Pierre RIBAUT, 27 rue Rabié, F-33250 PAULLAC
Tel. +33 (0)5 56 59 13 64 – Fax: +33 (0)5 56 59 68 80
E-mail: Jeanpierreriibu@wanadoo.fr
Apologised for absence / Excusé

HUNGARY / HONGRIE

Mr Mihály NAGY, Director General, Ministry of Culture and Heritage, Wesselényi utca 20-22, H 1077 BUDAPEST
Tel. +361 4847329 – Fax: +361 4847118
E-mail: mihaly.nagy@nkom.gov.hu

Mr Károly MISLEY- Senior Adviser - Ministry for Agriculture and Regional Development - Kossuth tær 11 – H-1053 BUDAPEST
Tel. +36 1 301 46 99 – Fax +36 1 301 59 49
E-mail: emese.gaal@fvm.hu

Mr Zottan SZILASSY, Dep. Head of Department in the Ministry for Environment, Department for Landscape Protection and Forestry Management, Kolto u.21, H-1120 BUDAPEST
Tel. +36 1355 1045 – Fax +36 1 355 10 45
E-mail: szilassy@mail2.ktm.hu

LATVIA / LETTONIE

Mrs Zanda PENEZE, Senior Officer, Spatial Planning Department, Ministry of Finance, Regional Policy and Planning Directorate, 1 Smilšu iela, LV-1919 RIGA
Tel. +371 7814444 – Fax: +371 7507280
E-mail: zanda.peneze@if.gov.lv

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Drs Jan-Willem SNEEP, Deputy Head of International Affairs, Ministry of Agriculture, Nature Management and Fisheries, Department of Agriculture, Division International Affairs, P.O.Box 20401, NL-2500 EK THE HAGUE

Tel. +31 70 3785255 – Fax: +31 70 3786146
E-mail: j.w.sneep@n.agro.nl

Mr Ben VAN DER VEER, Senior Executive Officer, Division of Policy Development, Directorate for nature Management, Ministry of Agriculture, Nature Management and Fisheries, P.O. Box 20401, NL 2500 EK THE HAGUE
Tel. +31 703785235 – E-mail: B.H.J.van.der.Veer@N.Agro.NL
Apologised for absence / excusé

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” /
«L’EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE»**

Ms. Dragana CURCIOSKA, Head of the Legislative Department, Ministry of Culture, Ilindenska bb, 1000 SKOPJE
Tel. +389 2128042 – Fax: +389 2124233
E-mail: bprentoska@softhome.net

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Graham FAIRCLOUGH, Head of Monuments and Countryside Protection Programmes, English Heritage, 23 Savile Row, UK-LONDON W1S 2ET
Tel. +44 0207 973 3124 – Fax: +44 0207 973 3111
E-mail: graham.fairclough@english-heritage.org.uk

Mr Stephen HARRISON, Director, Manx National Heritage, Douglas, Isle of Man IM1 3LY, British Isles
Tel. +44 (0) 1624 648000 – Fax: +44 (0) 1624 648001
E-mail: Stephen.Harrison@mnh.gov.im

Mr Jon TOMLINSON, Director, The Countryside Agency, John Dower House, Crescent Place, Cheltenham, GB-Gloucestershire GL50 3RA
Tel. +44 1242 521381 – Fax: +44 1242 533290
E-mail: jon.tomlinson@countryside.gov.uk

MONACO

Mr Patrick VAN KLAVEREN, Conseiller technique du Ministre Plénipotentiaire chargé de la Coopération Internationale pour l’Environnement et le Développement, Villa Girasole, 16 boulevard de Suisse, 98000 MONACO
Tel. +377 93 158 148 – Fax: +377 93 509 591
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc
Apologised for absence / Excusé

**UNITED STATES OF AMERICA /
ETATS UNIS D'AMERIQUE**

Mr Michael P. TIERNAN, Political Officer, Embassy of the United States of America, Consulate General of the United States of America, 15, avenue d'Alsace, F-67082 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33 (0)3 88 35 31 04 – Fax: +33 (0)3 88 24 06 95
Apologised for absence / Excusé

**2. INTERNATIONAL ORGANISATIONS /
ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of cultural property/ Centre International d'Etudes pour la conservation et la Restauration des biens culturels (ICCROM)

Mr Nicholas STANLEY-PRICE, Directeur general, ICCROM, Via di San Michele, 13, I 00153 ROME
Tel. +39 06585531 – Fax: +39 0658553349
Apologised for absence / Excusé

**United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation /
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)**

M. Francesco BANDARIN, Directeur, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 7 place de Fontenoy, F-75732 PARIS Cedex 15
Tel. +33 (0)1 45 68 15 71 – Fax: +33 (0)1 45 68 55 70
E-mail: f.bandarin@unesco.org
Apologised for absence / Excusé

United Nations Environment Programme (UNEP) – Mediterranean Action Plan (MAP) / Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) – Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)

Mr Humberto DA CRUZ, Administrateur du Programme, UNEP/Mediterranean Action Plan, 48 Vassileos Konstantinou Avenue, GR-11610 ATHENS
Tel. +30 1 7273 115 – Fax: +30 1 7253 196 or 197
E-mail: dacruz@unepmap.gr
Apologised for absence / Excusé

3. NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Atelier dei Paesaggi Mediterranei

M. Maurizio CIUMEI, Président, Via Sismondi, Villa Sismondi, I-51017 PESCIA (PT)

Tel. + 39 0572 490949/3383097046 – Fax: +39 0572 499346

E-mail: dorialandi@tin.it; dorialandi@virgilio.it

Apologised for absence / Excusé

M. Giorgio PIZZIOLO, Coordonnateur de comité scientifique, Via Sismondi, Villa Sismondi, I 51017 PESCIA (PT)

Tel. + 39 0572 490949/3383097046 – Fax: +39 0572 499346

E-mail: pizzio@unifi.it

M^{me} Rita MICARELLI, Membre de comité scientifique, Via Sismondi, Villa Sismondi, I 51017 PESCIA (PT)

Tel. + 39 0572 490949/3383097046 – Fax: +39 0572 499346

E-mail: pizzio@unifi.it

Centro Studi Pan

Mr Felice SPINGOLA, Via Moscatello 17, I-87020 VERBICARO

Tel. +39 3387445745 – Fax: +39 098560363

E-mail: felicespingola@tiscalinet.it

Europae Arche Consilium (EAC)

Dr Adrian OLIVIER, Head of Archaeological Policy, English Heritage, Room 240A, 23 Savile Row, UK-LONDON W1X 1AB

Tel. +44 120 7973 3147 – Fax: +44 120 7973 3330

E-mail: Adrian.Olivier@english-heritage.org.uk

European Centre for Environment Law / Centre Européen pour le Droit de l'Environnement (CEDE)

Mr Alexandre KISS, 29 rue du Conseil des Quinze, F-67000 STRASBOURG

Tel. +33 (0) 3 88 61 36 39 – Fax: +33 (0) 3 88 61 36 39

E-mail: achkiss@aol.com

Apologised for absence / Excusé

**European Centre for Nature Conservation /
Centre Européen de la Conservation de la Nature (ECNC)**

Mrs Catherine CRUVELLIER-CASSAGNE, Deputy Executive Director and Head of Programme and Strategy Unit – ECNC, Conservatoriumlaan 15, P.O. Box 1352, NL-5004BJ TILBURG

Tel. +31 13 466 32 40 – Fax: +31 13 466 32 50

E-mail: ecnc@ecnc.nl

Apologised for absence / Excusé

European Council of Landscape Architecture Schools / Conseil Européen des Ecoles d'Architecture du Paysage (ECLAS)

Mr Richard STILES, ECLAS President, European Council of Landscape Architecture Schools (ECLAS), c/o Institut für Landschaftsplanung und Gartenkunst, Technische Universität Wien, A-1040 WIEN

Tel. +43 1 58801 261 10 – Fax: +43 1 58801 261 99

E-mail: Richard.stiles@tuwien.ac.at

Apologised for absence / Excusé

Mr Ian JØRGENSEN, Associate Professor, Landscape communication, The Royal Veterinary and Agricultural University, Rolighedsvej 23; DK-1958 FREDERIKSBERG C

Tel. +45 3528 2204 – Fax: +45 3528 2205

E-mail: iajo@kvl.dk

M^{me} Ingrid SARLÖV-HERLIN, Department of Landscape Planning, Swedish University of Agricultural Sciences, P.O. Box 58, S-230 53 ALNARP

Tel. +46 40 41 54 07/Mobile tel +46 70 71 94 195 – Fax . +46 40 46 54 42

E-mail: Ingrid.Sarlov-Herlin@lpal.slu.se

European Council for the Village and Small Town / Conseil Européen pour le Village et la Petite Ville (ECOVAST)

Dr Arthur SPIEGLER, ECOVAST, Pötzleinsdorferstrasse 34, A-1180 WIEN

Tel. +43 1 479 78 35 – Fax: +43 1 479 78 35

E-mail: office@oekl.at

European Foundation Il Nibbio / Fondation Européenne Il Nibbio (FEIN)

Dott.ssa Paola MAGNANI, FEIN Wildlife Technician, Via S. Antonio 11,
I-20122 MILANO
Tel. +39 02 583 03974 – Fax: +39 031762162
E-mail: fein@nibbio.org or info@studiobana.it
Apologised for absence / Excusée

**European Palaeontological Association /
Association Paleontologique Européenne**

M. Jean-Claude GALL, EOST – Institut de Géologie, Université Louis Pasteur, 1
rue Blessig, F 67084 STRASBOURG CEDEX
Tel./Fax: +33 (0)3 90 24 04 27 – E-mail: jcgall@illite.u-strasbg.fr
EUROPEAN PATHWAYS TO CULTURAL LANDSCAPES (EPCL)

M. Harald ROSMANITZ MA, Project Manager
Tel: 0049/9352 600 705 – Fax: 00 49/9352 702 95
E-mail: rosmanitz@pcl-eu.de

**International Council on Monuments and Sites / Conseil International des
Monuments et des Sites (ICOMOS)**

M^{me} Carmen AÑON FELIU, ICOMOS, Puerto Santa Maria 49, E-28043 MADRID
Tel. +34 91 388 39 57 – Fax: +34 91 300 34 27
E-mail: citerea@arrakis.es

Landscape Alliance Ireland

Terry O'REGAN, Old Abbey Gardens, Waterfall, IRL-CORK
E-mail: asheoregan@eircom.net

**National Committee International Year of Mountains 2002 / Comité National
Année Internationale de la Montagne 2002**

Mr Michael JAKOB, IAUG, Université de Genève, Site le Batelle, 7 route de Drize,
CH 1226 CAROUGE
Tel. +39 035 3230511 – Fax: +39 035 3230551
E-mail: michael.jakob@cuepe.unige.ch
Apologised for absence / Excusé

Petrarca

Mr Jan Diek VAN MANSVELT, Co-ordinator, PETRARCA, Louis Bolk Institute,
Hoofdstraat 24, NL-3972 DRIEBERGEN
Tel. +31 317 425 492 – E-mail: jdmans@wish.nl

Rurality-Environment-Development / Centre Européen d'Intérêt Rural et Environnemental (CEIRE)

Mr Patrice COLLIGNON, Président, Association internationale Ruralité-
Environnement-Développement, rue des Potiers 304, B 6717 ATTERT
Tel. +32 63 230490 – Fax: +32 63 230499
E-mail: collignon.red@skynet.be

EXPERTS DU CONSEIL DE L'EUROPE / COUNCIL OF EUROPE EXPERTS

Professeur Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherches au CNRS, Université de
Paris I, LADYSS, 191 rue Saint Jacques, F-75005 PARIS
Tel. +33 (0) 2 98 06 79 21; +33 (0) 6 80 43 92 42 – Fax: +33 (0) 1 43 25 45 35
E-mail: luginbuh@univ-paris1.fr ou yo.luginbuhl@club-internet.fr

M. Bertrand de MONTMOLLIN, Biol Conseils s.a., Rue de la Serre 5, CH-2000
NEUCHATEL
Tel. +41 32 725 50 24 – Fax: +41 32 725 52 90
E-mail: montmollin@biolconseils.ch

Dr G.B.M. PEDROLI, Landscape Europe Coordinating manager, ALTERRA Green
World Research, P.O. Box 47, NL-6700 AA WAGENINGEN
Tel. +31 317 477 833 – Fax: +31 317 424 988
E-mail: b.pedroli@alterra.wag-ur.nl

Professeur Michel PRIEUR, Directeur du CRIDEAU, Université de Limoges, 32
rue Turgot, F 87100 LIMOGES
Tel. +33 (0) 5 55 34 97 24, +33 (0) 5 55 75 11 81 ou 33 (0)5 55 79 44 93
Fax: +33 (0) 5 55 34 97 23
E-mail: prieur@unilim.fr

Mr Florencio ZOIDO NARANJO, Universidad de Sevilla, Facultad de Geografía e
Historia, Departamento de Geografía Física y Analisis Geografico Regional, C/
Maria de Padilla, E 41004 SEVILLA
Tel. +34 954 55 13 69 – Fax: +34 954 55 69 88
E-mail: fzoido@us.es; www.us.es/giest

GENERAL SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Secrétariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

M. Christopher GRAYSON, Chef du Secrétariat pour la Culture, la Science et l'Éducation, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33 (0)3 88 41 21 14 – Fax: +33 (0)3 88 41 27 97
E-mail: christopher.grayson@coe.int
Apologised for absence / Excusé

Congress of Regional and Local Authorities of Europe (CRLAE) / Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE)

M. Rinaldo LOCATELLI, Directeur exécutif du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33 (0)3 88 41 22 39 – Fax: +33 (0)3 88 41 27 51
E-mail: rinaldo.locatelli@coe.int
Apologised for absence / Excusé

M. Riccardo PRIORE, Secrétaire de la Commission institutionnelle du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33 (0)3 88 41 28 33 – Fax: +33 (0)3 88 41 27 51
E-mail: riccardo.priore@coe.int

Mr György BERGOU, Secrétaire de la Commission du développement durable du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33 (0)3 88 41 28 04
E-mail: gyorgy.bergou@coe.int

M^{me} Frédérique NEGRE, Région Languedoc-Roussillon, Directrice adjointe de l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement, Espace République de l'Hôtel de Région, 20 rue de la République, F-34000 MONTPELLIER
Tel. +33 (0)4 67 22 81 24 – Fax: +33 (0)4 67 22 94 05
E-mail: negre@ame-lr.org
Apologised for absence / Excusée

**DG IV – Éducation, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport /
DGIV – Education, Culture and Heritage, Youth and Sport**

M. Bendik RUGAAS, Directeur général de la DG IV
Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport
Conseil de l'Europe – F-67075 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33(0)3 88 41 22 35 – Fax: +33(0)3 88 41 27 50
E-mail: bendik.rugaas@coe.int
Apologised for absence / Excusé

M. José Maria BALLESTER, Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel – Conseil de l'Europe – F-67075 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33(0)3 88 41 22 50 – Fax: +33(0)3 88 41 27 55
E-mail: jose-maria.ballester@coe.int

Mr James WIMBERLEY, Chef de la Division de la Coopération et de l'Assistance technique, Direction de l'Education et de l'Enseignement supérieur, Conseil de l'Europe, F 67075 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33 (0)3 88 41 26 22
E-mail: james.wimberley@coe.int

Mr Daniel THEROND, Chef de la Division du Patrimoine culturel, Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG-CEDEX
Tel. +33(0)3 88 41 22 52 – Fax: +33(0)3 88 41 27 51
E-mail: daniel.therond@coe.int

Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Chef de la Division du Patrimoine naturel, Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG-CEDEX
Tel. +33(0)3 88 41 22 59 – Fax: +33(0)3 88 41 37 51
E-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mlle Stéphanie ZOONENS, Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33 (0)3 88 41 31 97 – Fax: +33 (0)3 88 41 37 51
E-mail: stephanie.zoonens@coe.int

**Secretariat of the European Landscape Convention /
Secrétariat de la Convention européenne du paysage**

M^{me} Maguelonne DEJEANT-PONS, Chef de la Division de l'aménagement du territoire, de la coopération et de l'assistance techniques, Responsable de la Convention européenne du paysage, Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F 67075 STRASBOURG CEDEX

Tel. +33(0)3 88 41 23 98 – Fax +33(0)3 88 41 37 51

E-mail: maguelonne.dejeant-pons@coe.int

M. Roman HUNA, Division de l'aménagement du territoire, de la coopération et de l'assistance techniques, Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Tel. +33 (0)3 88 41 46 45 – Fax: +33 (0)3 88 41 37 51

E-mail: roman.huna@coe.int/romanhuna@yahoo.fr

INTERPRETERS / INTERPRETES

M^{me} Jennifer GRIFFITH

M^{me} Maryline NEUSCHWANDER

Mr William VALK

M^{me} Sara WEBSTER

M^e Isabelle MARCHINI

M^{me} Nadine KIEFFER

Publications appearing in the same series

Spatial planning for the sustainable development of particular types of European areas: mountains, coastal zones, rural zones, flood-plains and alluvial valleys,

No. 68 (bilingual version)

ISBN 92-871-5187-3

Sustainable spatial development: strengthening intersectoral relations,

No. 69 (bilingual version)

ISBN 92-871-5209-8

Natural disasters and sustainable spatial development: prevention of floods,

No. 70 (bilingual version)

13th European Conference of Ministers responsible for Regional/ Spatial Planning (CEMAT) (Ljubljana, Slovenia, 16-17 September 2003, No. 71 (bilingual version)

Second meeting of the Workshops for the implementation of the European Landscape Convention (Nov. 2003)

No. 72 (bilingual version)

Spatial development governance: institutional co-operation networks (Yerevan, Armenia, October 2004), No. 73 (bilingual version)

Publications parues dans la même série

Aménagement du territoire pour le développement durable des espaces européens particuliers: montagnes, zones côtières et rurales, bassins fluviaux et vallées alluviales,

n° 68 (version bilingue)

Développement territorial durable: renforcement des relations intersectorielles,

n° 69 (version bilingue)

Les catastrophes naturelles et le développement durable:

la prévention des inondations,

n° 70 (version bilingue)

13^e Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) (Ljubljana, Slovénie, 16-17 septembre 2003), n° 71, (version bilingue)

2^e réunion des Ateliers de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (novembre 2003),

n° 72 (version bilingue)

Gouvernance territoriale: les réseaux de coopération institutionnels (Yerevan, Arménie, octobre 2004), n° 73 (version bilingue)



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

The Council of Europe has 46 member states, covering virtually the entire continent of Europe. It seeks to develop common democratic and legal principles based on the European Convention on Human Rights and other reference texts on the protection of individuals. Ever since it was founded in 1949, in the aftermath of the Second World War, the Council of Europe has symbolised reconciliation.

Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 46 Etats membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est le symbole historique de la réconciliation